



Recueil des dispositions  
contenues dans l'application mobile

**Lu et Approuvé.dz**

à l'usage des Etudiants et des Enseignants  
pour l'appropriation des textes réglementaires  
en rapport avec l'éthique et la déontologie universitaires

## Préambule

Ce recueil contient les dispositions contenues dans l'application mobile « Lu et Approuvé.dz » réalisée à la demande du Conseil National d'Ethique et de Déontologie, au titre de la tâche 1 du plan d'action du Conseil de l'année 2020 confiée à la Conférence Régionale des Universités de l'Ouest.

La dénomination « Lu et Approuvé.dz » est en rapport avec l'expression « Lois Universitaires et Application Pour Promouvoir les Règles Organisées de l'Université et les Valeurs Éthiques ».

Elle est réalisée dans le but de l'appropriation des textes réglementaires régissant les étudiants et les enseignants en rapport avec l'éthique et la déontologie universitaires.

Elle consiste en une synthèse élaborée sur la base des textes officiels en vigueur. Les dispositions sont groupées, personnalisées et reformulées eu égard au système langagier retenu.

C'est un outil de référence permettant aux étudiants et enseignants de s'informer des règles et conduites à tenir en vue de réhabiliter les comportements éthiques et déontologiques en milieu universitaire.

L'exploitation de cette application fait acte d'engagement pour l'utilisateur au respect strict des dispositions contenues.

# SOMMAIRE

	Page
<b><u>Partie A : Catégorie de personnel « Etudiant(e) »</u></b> .....	<b>4</b>
<b><u>A.1 – Formation LMD à l’Université</u></b> .....	<b>4</b>
<u>A.1.1 – Premier Cycle de Licence</u> .....	4
<u>A.1.2 – Second Cycle de Master</u> .....	8
<u>A.1.3 – Troisième Cycle de Doctorat</u> .....	12
<b><u>A.2 – Formation d’Ingénieur ou Master à Ecole Supérieure</u></b> .....	<b>15</b>
<u>A.2.1 – Premier Cycle de Formation Préparatoire</u> .....	15
<u>A.2.2 – Second Cycle de Spécialité</u> .....	19
<u>A.2.3 – Troisième cycle de Doctorat</u> .....	24
<b><u>A.3 – Formation de Formateurs à l’Ecole Normale Supérieure</u></b> .....	<b>27</b>
<b><u>A.4 – Formation classique en Sciences Médicales</u></b> .....	<b>31</b>
<u>A.4.1 – Filière Médecine</u> .....	31
<u>A.4.2 – Filière Pharmacie</u> .....	35
<u>A.4.3 – Filière Médecine Dentaire</u> .....	39
<b><u>Partie B : Catégorie de personnel « Enseignant(e) »</u></b> .....	<b>43</b>
<b><u>B.1 – S/Catégorie « Enseignant Universitaire »</u></b> .....	<b>43</b>
<u>B.1.1 – Grade de Maitre Assistant Classe B</u> .....	43
<u>B.1.2 – Grade de Maitre Assistant Classe A</u> .....	47
<u>B.1.3 – Grade de Maitre de Conférences Classe B</u> .....	51
<u>B.1.4 – Grade de Maitre de Conférences Classe A</u> .....	55
<u>B.1.5 – Grade de Professeur</u> .....	59
<b><u>B.2 – S/Catégorie « Enseignant Hospitalo-Universitaire »</u></b> .....	<b>63</b>
<u>B.2.1 – Grade de Maitre Assistant Hospitalo-Universitaire</u> .....	63
<u>B.2.2 – Grade de Maitre de Conférences Hospitalo-Universitaire Classe B</u> ...	68
<u>B.2.3 – Grade de Maitre de Conférences Hospitalo-Universitaire Classe A</u> ...	72
<u>B.2.4 – Grade de Professeur Hospitalo-Universitaire</u> .....	77
<u>Annexe 1 : Cas d’absences autorisées</u> .....	83
<u>Annexe 2 : Motifs de demande de Congé académique</u> .....	84
<u>Annexe 3 : Infractions relevant du Premier et du Second degrés</u> .....	85
<u>Annexe 4 : Base de rétribution des activités assurées à titre d’occupation accessoire</u> .....	86

## Partie A : Catégorie « Etudiant(e) »



LMD à  
l'Université



École  
Supérieure



École Normale  
Supérieure



Sciences  
Médicales

### A.1 Formation LMD à l'Université

Licence

Master

Doctorat

#### A.1.1 Cycle de « Licence » (3 années : L1, L2 et L3)

##### a Accès & Environnement

- ▶ Je suis orienté(e) et inscrit(e) en premier cycle de Licence LMD dans le domaine de mon choix et pour avoir satisfait les conditions de la circulaire.
- ▶ Je ne peux faire qu'une seule inscription au niveau national durant la même année universitaire.
- ▶ Je dépose l'original du relevé de notes du baccalauréat lors de ma première inscription à l'université.
- ▶ En cas de besoin l'université est en mesure de me délivrer des copies de mon relevé de notes du baccalauréat.
- ▶ Je m'inscris et me réinscris au début de chaque année universitaire, en m'acquittant des frais d'inscription selon le calendrier fixé par le département.
- ▶ Je retire mon attestation de scolarité après chaque inscription.
- ▶ Je retire ma carte d'étudiant lors de ma première inscription à l'université.
- ▶ Je ne peux récupérer l'original de mon relevé de notes du baccalauréat qu'après avoir terminé mes études et retiré le diplôme définitif, ou que j'ai abandonné mes études et à ma demande accompagnée du dossier fixé par l'administration.
- ▶ Je bénéficie du tutorat lors de ma première année de la formation de Licence à l'université.
- ▶ Le tutorat est une mission d'accompagnement pour faciliter mon intégration dans la vie universitaire et l'accès aux informations sur le monde du travail.
- ▶ Je suis informé(e) du dispositif de tutorat mis en place par le département.
- ▶ Je suis accompagné(e) durant le tutorat par un enseignant chercheur du département ou, si besoin y est, par un(e) doctorant(e) ou par un(e) étudiant(e) du second cycle de master.
- ▶ Je bénéficie des prestations de la bibliothèque après avoir établi ma carte de lecteur et pris connaissance du règlement intérieur de cette structure.
- ▶ Je bénéficie durant mes études des prestations servies par les œuvres universitaires en matière de transport, d'hébergement et de bourse selon la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux adhérer à une association estudiantine ou un club à caractère scientifique ou culturel affilié à mon établissement.
- ▶ Je peux participer aux activités culturelles, scientifiques et sportives de mon établissement.

- ▶ Je peux me porter candidat(e) aux élections pour la désignation des représentants des étudiants dans les différentes instances prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux demander, en le justifiant, un transfert vers un autre établissement d'enseignement supérieur si je satisfais les conditions de la circulaire.
- ▶ Je peux m'inscrire pour suivre un enseignement intensif de langue au niveau du Centre d'Enseignement Intensif des Langues de l'université.

## **b** Discipline Générale

- ▶ Je me présente obligatoirement à toutes les activités pédagogiques de ma formation.
- ▶ Je peux demander un congé académique pour suspendre mon inscription avant les premiers examens.
- ▶ Je fais dans ce cas une demande au chef de département avec les [justificatifs nécessaires](#), pour me délivrer l'attestation de congé académique mentionnant la durée qui m'est accordée.
- ▶ Je ne peux avoir qu'un seul congé académique durant ma formation.
- ▶ Je reprends mes études à l'issue du congé académique, sous condition de l'avis d'un médecin assermenté dans le cas d'un motif médical.
- ▶ Je peux être exclu(e) d'une matière si je cumule trois absences non justifiées ou cinq [absences justifiées](#) aux travaux dirigés de cette matière.
- ▶ J'ai droit à une séance de remplacement de la séance de TP pour laquelle mon absence est justifiée si les conditions le permettent.
- ▶ J'ai la note zéro au TP pour lequel mon absence n'est pas justifiée.
- ▶ Je suis exclu(e) de la matière, si le nombre de mes absences au TP de cette matière dépasse le 1/3 du nombre de séances programmées.
- ▶ Je justifie mes absences auprès de mon département dans les 48 heures ouvrables.
- ▶ Je dois viser ma [justification d'absence](#) dans les trois jours ouvrables après la date de l'examen par le chef de département.
- ▶ Je suis déclaré(e) en abandon d'études si je ne me présente à aucune activité pédagogique durant un semestre de l'année universitaire, et suis exclu(e) au titre de ladite année universitaire.
- ▶ Après exclusion pour raison d'abandon, je peux être autorisé(e) à réintégrer ma formation, une seule fois durant tout mon cursus, selon les conditions fixées par la structure concernée.
- ▶ Je lis attentivement le règlement intérieur de mon établissement et je le respecte.
- ▶ Je me soumetts aux règles de maintien de l'ordre dont le respect des autres et la sauvegarde des biens et équipement de l'université.
- ▶ Je présente ma carte d'étudiant à tout contrôle des services de l'université.
- ▶ Je respecte les consignes d'hygiène et de sécurité.
- ▶ Je ne commets pas d'[infractions de premier degré](#) ou celles de [deuxième degré](#) qui m'exposent à passer en conseil de discipline.
- ▶ Je suis représenté(e) par l'étudiant(e) élu(e), dans le cas où je passe en conseil de discipline.

- ▶ Je suis informé(e), dans ce cas, de la décision du conseil de discipline.
- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du premier degré sont :
  - Un avertissement verbal ;
  - Un avertissement écrit, versé à mon dossier pédagogique ;
  - Un blâme, versé à mon dossier pédagogique.

Par ailleurs, en cas de tentative de fraude ou de fraude établie, la note zéro m'est automatique attribuée à l'examen en cause.

- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du second degré sont :
  - Mon exclusion de la matière ;
  - Mon exclusion du semestre ;
  - Mon exclusion de l'année ;
  - Mon exclusion de l'année dans tout établissement d'enseignement supérieur ;

La durée de l'exclusion est comptabilisée dans mon cursus universitaire.

Par ailleurs, les sanctions disciplinaires prononcées par le conseil de discipline, ne préjugent pas des poursuites prévues par la législation en vigueur.

- ▶ Je peux présenter dans ce cas une demande de grâce, écrite signée et datée, au recteur de l'université, dans les quinze jours qui suivent la date de la décision.
- ▶ Je suis réintégré(e) dans tous mes droits après accomplissement de la sanction.

## **C** Evaluation & Calcul des moyennes

- ▶ Je me présente obligatoirement à tous les examens.
- ▶ Je suis informé(e) des modalités d'évaluation de chaque matière au début de chaque semestre, ainsi que de la date, la durée et le lieu des examens avant leur déroulement.
- ▶ J'ai droit à un examen de remplacement de l'épreuve pour laquelle mon absence est justifiée.
- ▶ J'ai la note zéro à l'épreuve si mon absence à l'examen n'est pas justifiée.
- ▶ Je [justifie mon absence](#) auprès de mon département dans les 48 heures ouvrables.
- ▶ Je peux consulter ma copie d'examen et le corrigé type avec barème de notation, sauf celle de l'examen de rattrapage.
- ▶ Je peux déposer un recours dans un délai de deux jours si je ne suis pas satisfait(e) de ma note.
- ▶ Je peux aussi introduire une demande de contre-corréction sans consultation dans les conditions de la réglementation en vigueur.
- ▶ Je calcule ma moyenne pour chaque matière à partir de mes notes du contrôle continu et/ou celle de l'examen final, affectés de leurs coefficients respectifs.
- ▶ Je calcule ma moyenne pour chaque unité à partir des moyennes des matières de l'unité, affectées à leurs coefficients respectifs.
- ▶ Je calcule ma moyenne pour chaque semestre à partir des moyennes des unités du semestre, affectées à leurs coefficients respectifs.
- ▶ Je calcule ma moyenne annuelle à partir de toutes les unités des deux semestres de l'année, affectées à leurs coefficients respectifs.

**d****Délibération & Acquisition**

- ▶ Je suis évalué(e) au terme de chaque semestre et de chaque année par un jury de délibération.
- ▶ J'acquiers la matière si ma moyenne dans cette matière est supérieure ou égale à 10/20.
- ▶ J'acquiers l'unité d'enseignement si j'acquiers toutes les matières qui la composent.
- ▶ J'acquiers le semestre si j'acquiers toutes les unités qui le composent.
- ▶ J'acquiers l'année si j'acquiers les deux semestres qui la composent.
- ▶ L'acquisition peut aussi se faire par compensation, sauf en cas d'exclusion de la matière qui fait perdre ce bénéfice.
- ▶ J'acquiers l'unité par compensation si sa moyenne générale est supérieure ou égale à 10/20.
- ▶ J'acquiers le semestre par compensation si sa moyenne générale est supérieure ou égales à 10/20
- ▶ J'acquiers l'année par compensation si ma moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20.
- ▶ A l'issue de chaque délibération semestrielle de la session normale, une session de rattrapage est organisée en faveur des étudiants ajournés.
- ▶ Je passe les épreuves de rattrapage des matières pour lesquelles ma moyenne est inférieure à 10/20.
- ▶ Je recalcule la moyenne de chaque matière après rattrapage dans les mêmes conditions que la session normale en remplaçant la note de l'examen final par la note obtenue en rattrapage et je retiens la meilleure des deux moyennes.
- ▶ J'acquiers l'unité, le semestre et l'année en session de rattrapage dans les mêmes conditions que celles de la session normale.
- ▶ J'acquiers systématiquement les crédits qui sont affectés aux matières, unités et semestres acquis directement ou par compensation dans la session normale ou celle de rattrapage.

**e****Progression & Réorientation**

- ▶ Je passe de la 1<sup>ère</sup> année à la 2<sup>ème</sup> année de licence, si j'obtiens les 60 crédits de l'année avec ou sans compensation.
- ▶ Je peux aussi passer de la 1<sup>ère</sup> année à la 2<sup>ème</sup> année de licence, si je totalise au moins 30 crédits avec un minimum de 10 crédits dans chacun des semestres.
- ▶ Je passe de la 2<sup>ème</sup> année à la 3<sup>ème</sup> année de licence, si j'obtiens les 120 crédits dans les quatre semestres de mon parcours de Licence.
- ▶ Je peux aussi passer de la 2<sup>ème</sup> année à la 3<sup>ème</sup> année de licence, si je totalise au moins 90 crédits et acquies les unités fondamentales requises pour la poursuite de la spécialité.
- ▶ Pour cela, je dois prendre connaissance au niveau de mon département des unités fondamentales requises au début de la 2<sup>ème</sup> année.
- ▶ Je suis orienté(e) vers une spécialité de mes choix en tenant compte de mon classement et des places pédagogiques disponibles.

- ▶ Je suis classé(e) dans ma promotion sur la base de ma moyenne de classement calculée selon la formule suivante :

$$MC = MSE (1 - a (r + d/2 + s/4))$$

Avec :

- **MSE** : Moyenne des moyennes des semestres concernés du parcours de licence.
  - **a** : Coefficient d'abattement égal à 0,04
  - **r** : Nombre de redoublement que j'ai totalisé en parcours de licence par année
  - **d** : Nombre d'admission avec dettes en parcours de licence par année (maximum : d=2)
  - **s** = Nombre d'admission par rattrapage par semestre (maximum s=6)
- ▶ Si je ne suis pas autorisé(e) à progresser dans mon parcours de licence (ajournement), je suis soit autorisé(e) à me réinscrire dans le même parcours de formation, soit réorienté(e) vers un autre parcours de formation si je suis en situation d'échec.
  - ▶ Dans ce cas, je garde le bénéfice des matières acquises et des crédits qui leurs sont affectés.
  - ▶ Je ne peux pas rester, en aucun cas, plus de 5 années dans ma formation de licence, même dans le cas d'une réorientation.

## f

### Attestation & Diplôme

---

- ▶ Je retire mon relevé de notes des deux semestres en fin de chaque année universitaire.
- ▶ Je retire mon attestation provisoire de succès en fin de cursus, après avoir acquis les 180 crédits du premier cycle de licence.
- ▶ Je retire le document descriptif annexé à mon diplôme de licence.
- ▶ Je retire mon diplôme définitif de licence une fois qu'il est établi.
- ▶ Je ne peux me réinscrire pour une deuxième licence que cinq ans après l'obtention de la première licence.

## A.1.2

### Cycle de « Master » (2 années : M1 et M2)

---

## a

### Accès & Environnement

---

- ▶ Je suis retenu(e) pour suivre la formation de master, sur mon choix et pour avoir satisfait aux critères de sélection nationale concernant la compatibilité de la spécialité du diplôme de licence avec celle du master et les résultats de mon parcours de licence et de mon classement dans la promotion.
- ▶ Je m'inscris en déposant l'original du relevé de notes du baccalauréat et l'original de mon attestation provisoire de succès de licence.
- ▶ Je me réinscris au début de chaque année universitaire, en m'acquittant des frais d'inscription selon le calendrier fixé par le département.
- ▶ Je retire mon attestation de scolarité après chaque inscription.
- ▶ Je retire ma carte d'étudiant lors de ma première inscription à l'université.

- ▶ Je ne peux récupérer l'original de mon relevé de notes du baccalauréat qu'après avoir terminé mes études et retiré le diplôme définitif, ou que j'ai abandonné mes études et à ma demande accompagnée du dossier fixé par l'administration.
- ▶ Je bénéficie des prestations de la bibliothèque après avoir établi ma carte de lecteur et pris connaissance du règlement intérieur de cette structure.
- ▶ Je bénéficie durant mes études des prestations servies par les œuvres universitaires en matière de transport, d'hébergement et de bourse selon la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux adhérer à une association estudiantine ou un club à caractère scientifique ou culturel affilié à mon établissement.
- ▶ Je peux me porter candidat(e) aux élections pour la désignation des représentants des étudiants dans les différentes instances prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je ne peux pas demander un transfert vers un autre établissement d'enseignement supérieur même si c'est la même spécialité de Master.

## **b** Discipline Générale

- ▶ Je me présente obligatoirement à toutes les activités pédagogiques de ma formation.
- ▶ Je peux demander un [congé académique](#) pour suspendre mon inscription avant les premiers examens.
- ▶ Je fais dans ce cas une demande au chef de département avec les [justificatifs nécessaires](#), pour me délivrer l'attestation de congé académique mentionnant la durée qui m'est accordée.
- ▶ Je ne peux avoir qu'un seul congé académique durant ma formation.
- ▶ Je reprends mes études à l'issue du congé académique, sous condition de l'avis d'un médecin assermenté dans le cas d'un motif médical.
- ▶ Je suis réorienté(e) si à la reprise du congé académique mon Master est gelé.
- ▶ Je peux être exclu(e) d'une matière si je cumule trois absences non justifiées ou cinq absences justifiées aux travaux dirigés de cette matière.
- ▶ J'ai droit à une séance de remplacement de la séance de TP pour laquelle mon absence est [justifiée](#) si les conditions le permettent.
- ▶ J'ai la note zéro au TP pour lequel mon absence n'est pas justifiée.
- ▶ Je suis exclu(e) de la matière, si le nombre de mes absences au TP de cette matière dépasse le 1/3 du nombre de séances programmées.
- ▶ Je justifie mes absences auprès de mon département dans les 48 heures ouvrables.
- ▶ Je dois viser ma [justification d'absence](#) dans les trois jours ouvrables après la date de l'examen par le chef de département.
- ▶ Je suis déclaré(e) en abandon d'études si je ne me présente à aucune activité pédagogique durant un semestre de l'année universitaire, et suis exclu(e) au titre de ladite année universitaire.
- ▶ Après exclusion pour raison d'abandon, je peux être autorisé(e) à réintégrer ma formation, une seule fois durant tout mon cursus, selon les conditions fixées par la structure concernée.
- ▶ Je lis attentivement le règlement intérieur de mon établissement et je le respecte.

- ▶ Je me sou mets aux règles de maintien de l'ordre dont le respect des autres et la sauvegarde des biens et équipement de l'université.
- ▶ Je présente ma carte d'étudiant à tout contrôle des services de l'université.
- ▶ Je respecte les consignes d'hygiène et de sécurité.
- ▶ Je ne commets pas [d'infractions de premier](#) degré ou celles de [deuxième degré](#) qui m'exposent à passer en conseil de discipline.
- ▶ Je suis représenté(e) par l'étudiant(e) élu(e), dans le cas où je passe en conseil de discipline.
- ▶ Je suis informé(e), dans ce cas, de la décision du conseil de discipline.
- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du premier degré sont :
  - Un avertissement verbal ;
  - Un avertissement écrit, versé à mon dossier pédagogique ;
  - Un blâme, versé à mon dossier pédagogique.

Par ailleurs, en cas de tentative de fraude ou de fraude établie, la note zéro m'est automatique attribuée à l'examen en cause.

- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du second degré sont :
  - Mon exclusion de la matière ;
  - Mon exclusion du semestre ;
  - Mon exclusion de l'année ;
  - Mon exclusion de l'année dans tout établissement d'enseignement supérieur.

La durée de l'exclusion est comptabilisée dans mon cursus universitaire.

Par ailleurs, les sanctions disciplinaires prononcées par le conseil de discipline, ne préjugent pas des poursuites prévues par la législation en vigueur.

- ▶ Je peux présenter dans ce cas une demande de grâce, écrite signée et datée, au recteur de l'université, dans les quinze jours qui suivent la date de la décision.
- ▶ Je suis réintégré(e) dans tous mes droits après accomplissement de la sanction.
- ▶ Je suis informé(e) des dispositions et des règles relatives à la prévention et la lutte contre la fraude et le plagiat.
- ▶ Tout acte de plagiat, de falsification de résultats ou de fraude en relation avec les travaux scientifiques contenus dans ma thèse, dûment constaté pendant ou après la soutenance et confirmé par les organes scientifiques habilités, m'expose à l'annulation de ma soutenance et au retrait du titre que j'ai acquis sans préjudice des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

## C

### Evaluation & Calcul des moyennes

- ▶ Je me présente obligatoirement à tous les examens.
- ▶ Je suis informé(e) des modalités d'évaluation de chaque matière au début de chaque semestre, ainsi que de la date, la durée et le lieu des examens avant leur déroulement.
- ▶ J'ai droit à un examen de remplacement de l'épreuve pour laquelle mon absence est justifiée.
- ▶ J'ai la note zéro à l'épreuve si mon absence à l'examen n'est pas justifiée.
- ▶ Je [justifie](#) mon absence auprès de mon département dans les 48 heures ouvrables.

- ▶ Je peux consulter ma copie d'examen et le corrigé type avec barème de notation, sauf celle de l'examen de rattrapage.
- ▶ Je peux déposer un recours dans un délai de deux jours si je ne suis pas satisfait(e) de ma note.
- ▶ Je peux aussi introduire une demande de contre-corrrection sans consultation dans les conditions de la réglementation en vigueur.
- ▶ Je calcule ma moyenne pour chaque matière à partir de mes notes du contrôle continu et/ou celle de l'examen final, affectés de leurs coefficients respectifs.
- ▶ Je calcule ma moyenne pour chaque unité à partir des moyennes des matières de l'unité, affectées à leurs coefficients respectifs.
- ▶ Je calcule ma moyenne pour chaque semestre à partir des moyennes des unités du semestre, affectées à leurs coefficients respectifs.
- ▶ Je calcule ma moyenne annuelle à partir de toutes les unités des deux semestres de l'année, affectées à leurs coefficients respectifs.

## d

### Délibération & Acquisition

- ▶ Je suis évalué(e) au terme de chaque semestre et de chaque année par un jury de délibération.
- ▶ J'acquies la matière si ma moyenne dans cette matière est supérieure ou égale à 10/20.
- ▶ J'acquies l'unité d'enseignement si j'acquies toutes les matières qui la composent.
- ▶ J'acquies le semestre si j'acquies toutes les unités qui le composent.
- ▶ J'acquies l'année si j'acquies les deux semestres qui la composent.
- ▶ L'acquisition peut aussi se faire par compensation, sauf en cas d'exclusion de la matière qui fait perdre ce bénéfice.
- ▶ J'acquies la matière par compensation si la moyenne de l'unité est supérieure ou égale à 10/20.
- ▶ J'acquies l'unité par compensation si sa moyenne générale est supérieure ou égale à 10/20.
- ▶ J'acquies le semestre par compensation si sa moyenne générale est supérieure ou égales à 10/20
- ▶ A l'issue de chaque délibération semestrielle de la session normale, une session de rattrapage est organisée en faveur des étudiants ajournés.
- ▶ Je passe les épreuves de rattrapage des matières pour lesquelles ma moyenne est inférieure à 10/20.
- ▶ Je recalcule la moyenne de chaque matière après rattrapage dans les mêmes conditions que la session normale en remplaçant la note de l'examen final par la note obtenue en rattrapage et je retiens la meilleure des deux moyennes.
- ▶ J'acquies l'unité, le semestre et l'année en session de rattrapage dans les mêmes conditions que celles de la session normale.
- ▶ J'acquies systématiquement les crédits qui sont affectés aux matières, unités et semestres acquis directement ou par compensation dans la session normale ou celle de rattrapage.

- ▶ Je passe de la 1<sup>ère</sup> année à la 2<sup>ème</sup> année de master, si j'obtiens les 60 crédits de la première année de master, avec ou sans compensation.
- ▶ Je peux aussi passer de la 1<sup>ère</sup> année à la 2<sup>ème</sup> année de master, si j'obtiens au moins 45 crédits et acquis les unités d'enseignement nécessaires à la poursuite des études en spécialité.
- ▶ Je suis classé(e) dans ma promotion sur la base de ma moyenne de classement calculée selon la formule suivante :

$$MC = MSE (1 - a (r + d/2 + s/4))$$

Avec :

- **MSE** : Moyenne des moyennes des semestres concernés du parcours de master.
  - **a** : Coefficient d'abattement égal à 0,04
  - **r** : Nombre de redoublement que j'ai totalisé en parcours de master par année
  - **d** : Nombre d'admission avec dettes en parcours de licence par année (maximum : d=1)
  - **s** = Nombre d'admission par rattrapage par semestre (maximum s=4)
- ▶ Si je ne suis pas autorisé(e) à progresser dans mon parcours de master (ajournement), je suis soit autorisé(e) à me réinscrire dans le même parcours de formation, soit réorienté(e) vers un autre parcours de formation si je suis en situation d'échec.
  - ▶ Dans ce cas, je garde le bénéfice des matières acquises et des crédits qui leurs sont affectés.
  - ▶ Je ne peux en aucun cas, rester plus de 3 années dans mon parcours de master.

- ▶ Je retire mon relevé de notes des deux semestres en fin de chaque année universitaire.
- ▶ Je retire mon attestation provisoire de succès en fin de cursus, après avoir acquis les 120 crédits du second cycle de master.
- ▶ Je retire le document descriptif annexé à mon diplôme de master.
- ▶ Je retire mon diplôme définitif de licence une fois qu'il est établi.

- ▶ Je suis retenu(e) en formation doctorale à l'issue du cycle de master, après avoir postulé et satisfait aux critères de sélection des candidatures et être admis(e) au concours national sur épreuves écrites du doctorat organisé.
- ▶ Je prends connaissance de la charte du doctorant.
- ▶ Je remets l'original du relevé de notes du baccalauréat ainsi que les attestations du diplôme de licence et de master.
- ▶ Je m'inscris et me réinscris au début de chaque année universitaire, en m'acquittant des frais d'inscription selon le calendrier fixé par le département.

- ▶ Je retire mon attestation de scolarité après chaque inscription.
- ▶ Je retire ma carte d'étudiant lors de ma première inscription à l'université.
- ▶ Je bénéficie des prestations de la bibliothèque après avoir établi ma carte de lecteur et pris connaissance du règlement intérieur de cette structure.
- ▶ Je bénéficie durant mes études des prestations servies par les œuvres universitaires en matière de transport, d'hébergement et de bourse selon la réglementation en vigueur.
- ▶ J'intègre une équipe de recherche ou un laboratoire de recherche pour y effectuer mes travaux de recherche.
- ▶ Je bénéficie des moyens disponibles à l'accomplissement de mes activités dans l'établissement dont je relève.
- ▶ Je peux être appelé(e) à assurer des activités d'enseignement tels que les TD et TP dans le premier cycle de licence ou le second cycle de master, si le besoin y est.

## b

### Discipline Générale

- ▶ Je me présente obligatoirement à toutes les activités pédagogiques de ma formation.
- ▶ Je [justifie mes absences](#) auprès de mon département dans les 48 heures ouvrables.
- ▶ Je lis attentivement le règlement intérieur de mon établissement et je le respecte.
- ▶ Je me soumetts aux règles de maintien de l'ordre dont le respect des autres et la sauvegarde des biens et équipement de l'université.
- ▶ Je présente ma carte d'étudiant à tout contrôle des services de l'université.
- ▶ Je respecte les consignes d'hygiène et de sécurité.
- ▶ Je ne commets pas [d'infractions de premier](#) degré ou celles de [deuxième degré](#) qui m'exposent à passer en conseil de discipline.
- ▶ Je suis représenté(e) par l'étudiant(e) élu(e), dans le cas où je passe en conseil de discipline.
- ▶ Je suis informé(e), dans ce cas, de la décision du conseil de discipline.
- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du premier degré sont :
  - Un avertissement verbal ;
  - Un avertissement écrit, versé à mon dossier pédagogique ;
  - Un blâme, versé à mon dossier pédagogique.

Par ailleurs, en cas de tentative de fraude ou de fraude établie, la note zéro m'est automatique attribuée à l'examen en cause.

- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du second degré sont :
  - Mon exclusion de la matière ;
  - Mon exclusion de l'année,
  - Mon exclusion de deux années,
  - Mon exclusion de deux années dans tout établissement d'enseignement supérieur.

La durée de l'exclusion est comptabilisée dans mon cursus universitaire.

Par ailleurs, les sanctions disciplinaires prononcées par le conseil de discipline, ne préjugent pas des poursuites prévues par la législation en vigueur.

- ▶ Je peux présenter dans ce cas une demande de grâce, écrite signée et datée, au chef d'établissement, dans les quinze jours qui suivent la date de la décision.
- ▶ Je suis réintégré(e) dans tous mes droits après accomplissement de la sanction.
- ▶ Je suis informé(e) des dispositions et des règles relatives à la prévention et la lutte contre la fraude et le plagiat.
- ▶ Tout acte de plagiat, de falsification de résultats ou de fraude en relation avec les travaux scientifiques contenus dans ma thèse, dûment constaté pendant ou après la soutenance et confirmé par les organes scientifiques habilités, m'expose à l'annulation de ma soutenance et au retrait du titre que j'ai acquis sans préjudice des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

## c Evaluation

- ▶ Je suis **évalué(e)** annuellement par le comité de formation doctorale de l'établissement d'inscription.
- ▶ Je tiens à jour mon **carnet du doctorant** pour obtenir les **180** points requis.
- ▶ Je présente à l'issue de chaque année un rapport sur l'état d'avancement de mes travaux.
- ▶ A l'issue de l'évaluation de la deuxième année, je peux être proposé(e) à l'exclusion par le comité de formation doctorale.

Dans ce cas, je peux présenter un recours auprès de l'organe scientifique habilité de la faculté ou de l'institut ou de l'école supérieure.

- ▶ Je peux participer à des stages et des manifestations scientifiques nationales et internationales après avis de mon directeur de thèse et du conseil scientifique habilité.

## d Elaboration de la thèse

- ▶ J'élabore ma thèse de doctorat sur la base d'un travail de recherche original, dirigé par mon directeur de thèse.
- ▶ Je suis dirigé(e) par un enseignant-chercheur de rang magistral ou un chercheur permanent habilité, qui peut être assisté par un co-directeur titulaire au moins du diplôme de doctorat de la même filière.
- ▶ Mon directeur de thèse et le co-directeur peuvent être de l'établissement d'inscription ou choisis d'un autre établissement parmi ceux remplissant les conditions requises.
- ▶ J'élabore ma thèse de doctorat en conformément aux dispositions de l'arrêté n°547 du 02 juin 2016.
- ▶ J'évite toute publication prédatrice, je me conforme aux catégories A ou B pour le domaine des Sciences et Technologie ou de la catégorie C pour le domaine des Sciences Sociales et Humaines.

## e Soutenance de la thèse

- ▶ Je dépose la demande et le dossier de soutenance pour évaluation auprès des instances administratives concernées, accompagnée du résumé de la thèse et les travaux scientifiques ainsi que mon carnet de doctorant.

- ▶ Ma demande de soutenance est traitée conformément aux dispositions de l'arrêté n°547 du 02 juin 2016 en vigueur.
- ▶ Je m'informe des suites de la procédure d'expertise retenue.
- ▶ Je ne peux soutenir ma thèse qu'à l'issue de la troisième année de formation doctorale et sur autorisation établie par le chef d'établissement.
- ▶ Je suis informé(e) par écrit des motifs de la décision du jury de soutenance, en cas de report de la soutenance.
- ▶ Je soutiens ma thèse de doctorat publiquement devant un jury au niveau de l'établissement d'inscription et dans les conditions fixées par l'arrêté n°547 du 02 juin 2016 en vigueur.
- ▶ A l'issue de la soutenance et après délibérations du jury, il m'est décerné(e) le titre de « Docteur » avec la mention « honorable » ou « très honorable ».

## f

### Attestation & Diplôme

- ▶ Les travaux scientifiques élaborés dans le cadre de ma thèse de doctorat appartiennent de droit à l'établissement d'inscription, celui-ci pouvant en disposer librement, à moins qu'il n'y renonce à mon profit.
- ▶ Je diffuse en coordination avec mon directeur de thèse un résumé de ma thèse en langue arabe, anglaise et française sur le site web de l'établissement d'inscription.
- ▶ L'attestation de succès m'est délivrée après publication effective du résumé de ma thèse sur le site web de l'établissement.
- ▶ Je retire mon diplôme définitif de doctorat une fois établi par le service concerné.

## A.2

### Formation d'Ingénieur ou Master à l'École Supérieure

Formation Préparatoire

Spécialité

Doctorat

### A.2.1

#### Cycle de la « Formation Préparatoire » (2 années : CP1 et CP2)

## a

### Accès & Environnement

- ▶ Je suis orienté(e) en formation préparatoire de l'école supérieure sur mon choix et pour avoir satisfait aux critères d'admission concernant les séries et les résultats du baccalauréat et selon les conditions figurant dans la circulaire d'orientation précisées annuellement.
- ▶ Je ne peux pas bénéficier d'un transfert vers une autre école, après mon inscription en première année, selon la réglementation fixée par la Tutelle.
- ▶ Je remets mon attestation provisoire du baccalauréat lors de ma première inscription à l'école.
- ▶ Je m'inscris et me réinscris au début de chaque année universitaire, en m'acquittant des frais d'inscription, dans les délais fixés par la direction de l'école.

- ▶ Je retire un certificat de scolarité et une carte d'étudiant lors de mon inscription ou réinscription auprès de l'administration de l'école.
- ▶ Je ne peux récupérer l'original de mon attestation provisoire du baccalauréat qu'après avoir terminé ou abandonné mes études à ma demande et contre une décharge.
- ▶ Je ne peux pas retirer mon baccalauréat si je suis exclu(e) par le conseil de discipline sauf après levée ou expiration de la sanction.
- ▶ Je bénéficie du tutorat lors de ma première année de la formation préparatoire à l'école.
- ▶ Le tutorat est une mission d'accompagnement pour faciliter mon intégration dans la vie universitaire et l'accès aux informations sur le monde du travail.
- ▶ Je suis informé(e) du dispositif de tutorat mis en place par l'école.
- ▶ Je suis accompagné(e) durant le tutorat par un enseignant chercheur de l'école ou, si besoin y est, par un(e) doctorant(e) ou par un(e) étudiant(e) du second cycle.
- ▶ Je bénéficie durant ma formation préparatoire à l'école, des prestations servies par les œuvres universitaires en matière d'hébergement, de restauration et de transport dans les conditions précisées par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je bénéficie des prestations de la bibliothèque après avoir établi ma carte de lecteur et pris connaissance du règlement intérieur de cette structure.
- ▶ Je peux intégrer une association estudiantine ou club scientifique de mon école ou me porter candidat(e) en tant que représentant(e) des étudiants dans les différentes instances si je suis élu(e), dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

## b

## Discipline Générale

- ▶ Je me présente obligatoirement à toutes les activités pédagogiques de ma formation.
- ▶ Je peux être exclu(e) d'une matière si je cumule trois absences non justifiées ou cinq [absences justifiées](#) à cette matière.
- ▶ Je dépose la justification de mon absence auprès du département pour sa validation dans les 48 heures ouvrables.
- ▶ J'ai droit à un examen de remplacement de l'épreuve pour laquelle mon absence est [justifiée](#).
- ▶ Je suis sanctionné(e) par la note zéro si je ne justifie pas mon absence à l'épreuve concernée et ça ne me donne pas droit à une épreuve de remplacement.
- ▶ Je peux suspendre mon inscription si j'obtiens un congé académique.
- ▶ Je fais une demande avec [justificatifs](#) au chef de département avant les premiers examens pour me délivrer l'attestation de congé académique mentionnant la durée qui m'est accordée. Le congé académique ne peut m'être accordé qu'une seule fois au cours de mon cursus universitaire.
- ▶ Je reprends mes études à l'issue du congé académique qui m'est accordé pour raison médicale sous condition de l'avis d'un médecin assermenté.
- ▶ Je respecte les autres et sauvegarde les biens de mon école.
- ▶ Je confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur de mon école et respecte les dispositions contenues.
- ▶ Je présente ma carte d'étudiant à tout contrôle des services de mon école.

- ▶ Je respecte les consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur dans mon école.
- ▶ Je ne commets pas [d'infractions de premier degré](#) ou celles de [deuxième degré](#) qui m'exposent à passer en conseil de discipline.
- ▶ Je suis représenté(e) par l'étudiant(e) élu(e), dans le cas où je passe en conseil de discipline.
- ▶ Je suis informé(e), dans ce cas, de la décision du conseil de discipline.
- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du premier degré sont :
  - Un avertissement verbal ;
  - Un avertissement écrit, versé à mon dossier pédagogique ;
  - Un blâme, versé à mon dossier pédagogique.
 Par ailleurs, en cas de tentative de fraude ou de fraude établie, la note zéro m'est automatique attribuée à l'examen en cause.
- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du second degré sont :
  - Mon exclusion de la matière ;
  - Mon exclusion du semestre ;
  - Mon exclusion de l'année ;
  - Mon exclusion de l'année dans tout établissement d'enseignement supérieur ;
 La durée de l'exclusion est comptabilisée dans mon cursus universitaire.
 

Par ailleurs, les sanctions disciplinaires prononcées par le conseil de discipline, ne préjugent pas des poursuites prévues par la législation en vigueur.
- ▶ Je peux présenter une demande de grâce, écrite signée et datée, au directeur de l'école, dans un délai maximum de 15 jours suivant la date de la décision.
- ▶ Je suis réintégré(e) dans tous mes droits après accomplissement de la sanction.

## C

### Evaluation & Calcul des moyennes

- ▶ Je me présente obligatoirement à tous les examens.
- ▶ J'ai droit à un examen de remplacement de l'épreuve pour laquelle mon absence est [justifiée](#).
- ▶ Je suis sanctionné(e) par la note zéro si je ne justifie pas mon absence à l'épreuve concernée et ça ne me donne pas droit à une épreuve de remplacement.
- ▶ Je peux consulter ma copie d'examen, au plus tard 15 jours après l'examen.
- ▶ J'ai aussi droit à la consultation du corrigé-type avec barème de notation détaillé, qui est affiché dans les 24 heures après l'examen.
- ▶ Je peux faire un recours dans le délai de deux jours ouvrables, si après consultation du corrigé-type et du barème de notation, je ne suis pas satisfait(e) de ma note.
- ▶ Je peux aussi faire une demande écrite au chef de département pour une contre-corréction de ma copie d'examen dans les conditions réglementaires.
- ▶ Je suis informé(e) des modalités d'évaluation de chaque matière (nombre d'épreuves, nature, durée, mode et coefficient) au début de chaque semestre.
- ▶ Je suis informé(e), avant le début des examens, des dates, durées et lieux des examens de fin du semestre par affichage réglementaire ou par tout autre support médiatique.

- ▶ Je calcule ma moyenne générale de chaque matière à partir des notes que j'obtiens au contrôle continu (TD, TP, ...) et celle de l'examen final de fin de semestre affectés de leurs coefficients respectifs.
- ▶ Je calcule la moyenne de chaque unité à partir des moyennes générales des matières qui la composent affectées de leurs coefficients respectifs.
- ▶ Je calcule la moyenne de chaque semestre à partir des moyennes générales des unités qui le composent affectées de leurs coefficients respectifs.

## d Délibération & Acquisition

- ▶ Les délibérations ont lieu à la fin de chaque semestre et à la fin de l'année.
- ▶ J'acquies la matière si ma moyenne générale à cette matière est supérieure ou égale à 10/20.
- ▶ J'acquies l'unité d'enseignement si j'acquies toutes les matières qui la composent.
- ▶ J'acquies le semestre si j'acquies toutes les unités d'enseignement qui le composent.
- ▶ J'acquies l'année si s'acquies les deux semestres de l'année qui la composent.
- ▶ L'acquisition peut aussi se faire par compensation, toutefois une note éliminatoire **par matière** peut être instituée et fixée dans l'offre de formation.
- ▶ J'acquies l'unité d'enseignement par compensation, si ma moyenne de l'unité est supérieure ou égale à 10/20 sans aucune note éliminatoire.
- ▶ J'acquies aussi le semestre par compensation, si la moyenne des unités qui le composent affectées de leurs coefficients respectifs est supérieure ou égale à 10/20 sans aucune note éliminatoire.
- ▶ J'acquies l'année par compensation également si ma moyenne annuelle compensée est égale ou supérieure à 10/20 sans aucune note éliminatoire.
- ▶ A l'issue de chaque délibération semestrielle de la session normale, une session de rattrapage peut éventuellement être organisée en faveur des étudiants ajournés.
- ▶ Dans le cas éventuel, je passe les épreuves de la session de rattrapage du semestre dans l'un ou les deux cas suivants :
  - Ma moyenne semestrielle est inférieure à 10/20.
  - J'ai une note éliminatoire dans une matière.
- ▶ Je passe alors les examens de rattrapage des matières pour lesquelles j'ai une moyenne inférieure à 10/20.
- ▶ Je recalcule la moyenne de chaque matière après rattrapage dans la même condition que la session normale en remplaçant la note de l'examen final par celle obtenue en rattrapage.
- ▶ J'acquies la matière, l'unité, le semestre et l'année en session de rattrapage, directement ou par compensation, dans les mêmes conditions que celles de la session normale.

## e Progression & Réorientation

- ▶ Je passe de la première à la deuxième année si j'acquies la première année et suis déclaré(e) « admis(e) » par le jury de délibération annuel.

- ▶ Je passe le concours national d'accès aux écoles supérieures si je réussis mes deux années préparatoires.
- ▶ Je ne fraude pas au concours national d'accès aux écoles supérieures, sinon je passe devant le conseil de discipline.
- ▶ J'accède à la formation de spécialité de second cycle si je passe avec succès le concours national d'accès aux écoles supérieures.
- ▶ Je suis réorienté(e) en première année de licence de l'université (L1) du même domaine de ma formation, si je n'acquies pas la première année de la formation préparatoire et que j'ai déjà redoublé une fois.
- ▶ Je suis réorienté(e) en deuxième année de licence de l'université (L2) du même domaine de ma formation, si je n'acquies pas la deuxième année de la formation préparatoire et que j'ai déjà redoublé une fois.
- ▶ Je suis réorienté(e) en troisième année de licence LMD de l'université (L3), dans l'un des deux cas suivants :
  - Je ne suis pas admis(e) au concours d'accès aux écoles supérieures.
  - Je suis admis(e) au concours d'accès aux écoles supérieures mais je ne suis pas satisfait(e) de mon orientation.
- ▶ Dans chacun des cas, les crédits que j'ai acquis sont capitalisables et transférables.
- ▶ Je suis réorienté(e) vers une spécialité de l'université sur la base des choix que j'ai formulés sur la fiche de vœux, de la série et des résultats de mon baccalauréat, des acquis de ma formation préparatoire.
- ▶ Je suis réorienté(e) vers l'université par la direction de mon école en concertation avec la conférence régionale.

## f

### Attestation & Diplôme

---

- ▶ A la fin de chaque année universitaire, je retire mon relevé de notes des semestres acquis.
- ▶ A la fin du premier cycle de formation, je retire mon attestation de réussite au concours national.

#### A.2.1

### Cycle de « Spécialité » (3 années)

---

## a

### Accès & Environnement

---

- ▶ Je suis affecté(e) par le Ministère en formation de second cycle vers une école supérieure de mon domaine sur la base de mes choix formulés sur la fiche de vœux, après avoir réussi au concours d'accès aux écoles supérieures.
- ▶ Je suis orienté(e) en spécialité de second cycle sur la base du résultat du classement que j'ai obtenu au concours national et du choix que j'ai exprimé, selon les modalités réglementaires fixées par l'Ecole.
- ▶ Mon dossier contenant, entre autres, l'original de mon relevé de notes du baccalauréat est transféré entre établissements.

- ▶ Je m'inscris et me réinscris au début de chaque année universitaire, en m'acquittant des frais d'inscription, dans les délais fixés par la direction de l'école.
- ▶ Je retire un certificat de scolarité et une carte d'étudiant lors de mon inscription ou réinscription auprès de l'administration de l'école.
- ▶ Je ne peux récupérer l'original de mon relevé de notes du baccalauréat qu'après avoir terminé ou abandonné mes études à ma demande et contre une décharge.
- ▶ Je ne peux pas retirer mon relevé de notes du baccalauréat si je suis exclu(e) par le conseil de discipline, sauf après levée ou expiration de la sanction.
- ▶ Je bénéficie des prestations de la bibliothèque après avoir établi ma carte de lecteur et pris connaissance du règlement intérieur de cette structure.
- ▶ Je bénéficie durant mes études à l'école, des prestations servies par les œuvres universitaires en matière d'hébergement, de restauration et de transport dans les conditions précisées par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux intégrer une association estudiantine ou club scientifique de mon école ou me porter candidat(e) en tant que représentant(e) des étudiants dans les différentes instances, si je suis élu(e), dans les conditions fixées par la loi.

## b

## Discipline Générale

- ▶ Je me présente obligatoirement à toutes les activités pédagogiques de ma formation.
- ▶ Je peux être exclu(e) d'une matière si je cumule trois absences non justifiées ou cinq [absences justifiées](#) à cette matière.
- ▶ Je dépose la [justification](#) de mon absence auprès du département pour sa validation dans les 48 heures ouvrables.
- ▶ J'ai droit à un examen de remplacement de l'épreuve pour laquelle mon absence est [justifiée](#).
- ▶ Je suis sanctionné(e) par la note zéro si je ne justifie pas mon absence à l'épreuve concernée et ça ne me donne pas droit à une épreuve de remplacement.
- ▶ Je réalise les stages pratiques en milieu professionnel, inscrits dans le programme de formation de ma spécialité.
- ▶ Je m'informe auprès du chef de département, ou du responsable concerné, de la procédure à suivre et des documents nécessaires à la réalisation de mon stage.
- ▶ Je suis encadré(e) durant mon stage par un enseignant-chercheur désigné par mon école ou par un cadre technique qualifié désigné par l'organisme d'accueil.
- ▶ Je peux suspendre mon inscription si j'obtiens un [congé académique](#).
- ▶ Je fais une demande avec [justificatifs](#) au chef de département avant les premiers examens pour me délivrer l'attestation de congé académique mentionnant la durée qui m'est accordée.
- ▶ Je reprends mes études à l'issue du congé académique qui m'est accordé pour raison médicale sous condition de l'avis d'un médecin assermenté.
- ▶ Je respecte les autres et sauvegarde les biens de mon école.
- ▶ Je confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur de mon école et respecte les dispositions contenues.

- ▶ Je présente ma carte d'étudiant à tout contrôle des services de mon école.
- ▶ Je respecte les consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur dans mon école.
- ▶ Je me soumetts durant mon stage au règlement intérieur de la structure d'accueil.
- ▶ Je dépose un exemplaire des résultats de mes travaux effectués durant mon stage, auprès de la structure d'accueil.
- ▶ Je ne commets pas [d'infractions de premier degré](#) ou celles de [deuxième degré](#) qui m'exposent à passer en conseil de discipline.
- ▶ Je suis représenté(e) par l'étudiant(e) élu(e), dans le cas où je passe en conseil de discipline.
- ▶ Je suis informé(e), dans ce cas, de la décision du conseil de discipline.
- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du premier degré sont :
  - Un avertissement verbal ;
  - Un avertissement écrit, versé à mon dossier pédagogique ;
  - Un blâme, versé à mon dossier pédagogique.

Par ailleurs, en cas de tentative de fraude ou de fraude établie, la note zéro m'est automatique attribuée à l'examen en cause.
- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du second degré sont :
  - Mon exclusion de la matière ;
  - Mon exclusion du semestre ;
  - Mon exclusion de l'année ;
  - Mon exclusion de l'année dans tout établissement d'enseignement supérieur ;

La durée de l'exclusion est comptabilisée dans mon cursus universitaire.

Par ailleurs, les sanctions disciplinaires prononcées par le conseil de discipline, ne préjugent pas des poursuites prévues par la législation en vigueur.
- ▶ Je peux présenter une demande de grâce, écrite signée et datée, au directeur de l'école, dans un délai maximum de 15 jours suivant la date de la décision.
- ▶ Je suis réintégré(e) dans tous mes droits après accomplissement de la sanction.
- ▶ Je suis informé(e) dispositions et des règles relatives à la prévention et la lutte contre la fraude et le plagiat.
- ▶ Tout acte de plagiat, de falsification de résultats ou de fraude en relation avec les travaux scientifiques contenus dans ma thèse, dûment constaté pendant ou après la soutenance et confirmé par les organes scientifiques habilités, m'expose à l'annulation de ma soutenance et au retrait du titre que j'ai acquis sans préjudice des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

## C

### Evaluation & Calcul des moyennes

- ▶ Je me présente obligatoirement à tous les examens
- ▶ J'ai droit à un examen de remplacement de l'épreuve pour laquelle mon absence est justifiée.
- ▶ Je suis sanctionné(e) par la note zéro si je ne justifie pas mon absence à l'épreuve concernée et ça ne me donne pas droit à une épreuve de remplacement.
- ▶ Je peux consulter ma copie d'examen, au plus tard 15 jours après l'examen.

- ▶ Je consulte aussi le corrigé-type avec barème de notation détaillé, qui est affiché dans les 24 heures après l'examen.
- ▶ Je peux faire un recours dans le délai de deux jours ouvrables, si après consultation du corrigé-type et du barème de notation, je ne suis pas satisfait(e) de ma note.
- ▶ Je peux aussi faire une demande écrite au chef de département pour une contre-correction de ma copie d'examen dans les conditions réglementaires.
- ▶ Je suis évalué(e) au titre des stages pratiques réalisés en milieu professionnel conformément aux dispositions réglementaires.
- ▶ Je suis informé(e) des modalités d'évaluation de chaque matière (nombre d'épreuves, nature, durée, mode et coefficient) au début de chaque semestre.
- ▶ Je suis informé(e), avant le début des examens, des dates, durées et lieux des examens de fin du semestre par affichage réglementaire ou par tout autre support médiatique.
- ▶ Je calcule ma moyenne générale de chaque matière à partir des notes que j'obtiens au contrôle continu (TD, TP, ...) et celle de l'examen final de fin de semestre affectés de leurs coefficients respectifs.
- ▶ Je calcule la moyenne de chaque unité d'enseignement à partir des moyennes générales des matières qui la composent affectées de leurs coefficients respectifs.
- ▶ Je calcule la moyenne générale de chaque semestre à partir des moyennes générales des unités qui le composent affectées de leurs coefficients respectifs.

## d

### Délibération & Acquisition

- ▶ Les délibérations ont lieu à la fin de chaque semestre et à la fin de l'année.
- ▶ J'acquiers la matière si ma moyenne générale est supérieure ou égale à 10/20.
- ▶ J'acquiers l'unité d'enseignement si j'acquiers toutes les matières qui la composent.
- ▶ J'acquiers le semestre si j'acquiers toutes les unités d'enseignement qui le composent.
- ▶ J'acquiers l'année et suis déclaré(e) « admis(e) en session normale » si s'acquiers les deux semestres de l'année qui la composent.
- ▶ L'acquisition peut se faire aussi par compensation, toutefois une **note éliminatoire par matière** peut être instituée et fixée dans l'offre de formation.
- ▶ Je peux être ajourné(e) si je n'obtiens pas, par matière, plus de la note éliminatoire exigée par l'école et mentionnée dans le règlement intérieur de l'école.
- ▶ J'acquiers l'unité d'enseignement par compensation, si ma moyenne de l'unité est supérieure ou égale à 10/20 sans aucune note éliminatoire.
- ▶ J'acquiers aussi le semestre par compensation, si la moyenne des unités qui le composent affectées de leurs coefficients respectifs est supérieure ou égale à 10/20 sans aucune note éliminatoire.
- ▶ J'acquiers l'année également par compensation, si ma moyenne annuelle compensée est égale ou supérieure à 10/20 sans aucune note éliminatoire.
- ▶ La note du Projet de Fin d'Etudes organisé au second semestre de la troisième année de second cycle ne rentre pas dans le système de compensation.

- ▶ A l'issue de chaque délibération semestrielle de la session normale, une session de rattrapage peut être organisée en faveur des étudiants ajournés.
- ▶ Dans le cas éventuel, je passe les épreuves de la session de rattrapage du semestre dans l'un ou les deux cas suivants :
  - Ma moyenne semestrielle est inférieure à 10/20.
  - J'ai une note éliminatoire dans une matière.
- ▶ Je passe alors les examens de rattrapage des matières pour lesquelles j'ai une moyenne inférieure à 10/20.
- ▶ Je refais le calcul de la moyenne de chaque matière après rattrapage dans la même condition que la session normale en remplaçant la note de l'examen final par celle obtenue en rattrapage.
- ▶ J'acquies l'année et suis déclaré(e) « admis(e) en session de rattrapage », directement ou par compensation, dans les mêmes conditions que celles de la session normale.

## e

### Progression & Réorientation

- ▶ Je passe de la première année à la deuxième année de spécialité du second cycle si j'acquies la première année et suis déclaré(e) « admis(e) » par le jury de délibération annuel.
- ▶ Je passe de la deuxième année à la troisième année de spécialité du second cycle si j'acquies la deuxième année et suis déclaré(e) « admis(e) » par le jury de délibération annuel.
- ▶ Je suis diplômé(e) du second cycle (Ingénieur, Master, Architecte, Docteur vétérinaire) si j'acquies la troisième année et suis déclaré(e) « admis(e) » par le jury de délibération annuel.
- ▶ Je suis réorienté(e) en troisième année de licence LMD à l'université (L3), si Je ne suis pas admis(e) à progresser en année supérieure et j'ai déjà redoublé une fois en second cycle.
- ▶ Je peux être autorisé(e) à redoubler une seconde et dernière fois à titre exceptionnel, sur proposition du Jury de délibération.
- ▶ Dans ce cas, les crédits que j'ai acquis sont capitalisables et transférables.
- ▶ Je suis réorienté(e) vers une spécialité de l'université sur la base des choix que j'ai exprimé sur la fiche de vœux, de la série et des résultats de mon baccalauréat, des acquis de ma formation préparatoire et du second cycle.
- ▶ Je suis réorienté(e) vers l'université par la direction de mon école, en concertation avec la conférence régionale.

## f

### Attestation & Diplôme

- ▶ Je peux obtenir un diplôme de master en plus de mon diplôme d'ingénieur d'Etat ou d'architecte ou de docteur vétérinaires.
- ▶ Pour cela, je suis la formation complémentaire d'initiation à la recherche spécifique à ma spécialité assurée par mon école.
- ▶ A la fin de chaque année universitaire, je retire mon relevé de notes des semestres acquis.
- ▶ A la fin du cycle de formation, je retire mon attestation provisoire de réussite (ou mon diplôme définitif) ainsi que le document descriptif annexé au diplôme portant mon classement dans ma promotion.

- ▶ Je suis classé(e) dans ma promotion sur la base des moyennes de mes semestres acquis, affectées des coefficients de correction relatifs à mon passage.
- ▶ Je peux accéder à la formation doctorale de troisième cycle si je remplis les conditions d'accès réglementaires.
- ▶ Pour cela, je m'inscris au concours d'accès à la formation doctorale sur la plateforme « Progres » dédiée à cet effet.

### A.2.3 Cycle de « Doctorat » (3 années)

#### a Accès & Environnement

- ▶ Je suis retenu(e) en formation doctorale à l'issue du cycle de master, après avoir postulé et satisfait aux critères de sélection des candidatures et être admis(e) au concours national sur épreuves écrites du doctorat organisé.
- ▶ Je prends connaissance de la charte du doctorant.
- ▶ Je remets l'original du relevé de notes du baccalauréat ainsi que les attestations du diplôme de licence et de master.
- ▶ Je m'inscris et me réinscris au début de chaque année universitaire, en m'acquittant des frais d'inscription selon le calendrier fixé par le département.
- ▶ Je retire mon attestation de scolarité après chaque inscription.
- ▶ Je retire ma carte d'étudiant lors de ma première inscription à l'université.
- ▶ Je bénéficie des prestations de la bibliothèque après avoir établi ma carte de lecteur et pris connaissance du règlement intérieur de cette structure.
- ▶ Je bénéficie durant mes études des prestations servies par les œuvres universitaires en matière de transport, d'hébergement et de bourse selon la réglementation en vigueur.
- ▶ J'intègre une équipe de recherche ou un laboratoire de recherche pour y effectuer mes travaux de recherche.
- ▶ Je bénéficie des moyens disponibles à l'accomplissement de mes activités dans l'établissement dont je relève.
- ▶ Je peux être appelé(e) à assurer des activités d'enseignement tels que les TD et TP dans le premier cycle de licence ou le second cycle de master, si le besoin y est.

#### b Discipline Générale

- ▶ Je me présente obligatoirement à toutes les activités pédagogiques de ma formation.
- ▶ Je [justifie mes absences](#) auprès de mon département dans les 48 heures ouvrables.
- ▶ Je lis attentivement le règlement intérieur de mon établissement et je le respecte.
- ▶ Je me soumetts aux règles de maintien de l'ordre dont le respect des autres et la sauvegarde des biens et équipement de l'université.
- ▶ Je présente ma carte d'étudiant à tout contrôle des services de l'université.
- ▶ Je respecte les consignes d'hygiène et de sécurité.

- ▶ Je ne commets pas [d'infractions de premier degré](#) ou celles de [deuxième degré](#) qui m'exposent à passer en conseil de discipline.
- ▶ Je suis représenté(e) par l'étudiant(e) élu(e), dans le cas où je passe en conseil de discipline.
- ▶ Je suis informé(e), dans ce cas, de la décision du conseil de discipline.
- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du premier degré sont :
  - Un avertissement verbal ;
  - Un avertissement écrit, versé à mon dossier pédagogique ;
  - Un blâme, versé à mon dossier pédagogique.

Par ailleurs, en cas de tentative de fraude ou de fraude établie, la note zéro m'est automatique attribuée à l'examen en cause.

- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du second degré sont :
  - Mon exclusion de la matière ;
  - Mon exclusion de l'année,
  - Mon exclusion de deux années,
  - Mon exclusion de deux années dans tout établissement d'enseignement supérieur.

La durée de l'exclusion est comptabilisée dans mon cursus universitaire.

Par ailleurs, les sanctions disciplinaires prononcées par le conseil de discipline, ne préjugent pas des poursuites prévues par la législation en vigueur.

- ▶ Je peux présenter dans ce cas une demande de grâce, écrite signée et datée, au chef d'établissement, dans les quinze jours qui suivent la date de la décision.
- ▶ Je suis réintégré(e) dans tous mes droits après accomplissement de la sanction.
- ▶ Je suis informé(e) des dispositions et des règles relatives à la prévention et la lutte contre la fraude et le plagiat.
- ▶ Tout acte de plagiat, de falsification de résultats ou de fraude en relation avec les travaux scientifiques contenus dans ma thèse, dûment constaté pendant ou après la soutenance et confirmé par les organes scientifiques habilités, m'expose à l'annulation de ma soutenance et au retrait du titre que j'ai acquis sans préjudice des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

## C

### Evaluation

- ▶ Je suis **évalué(e)** annuellement par le comité de formation doctorale de l'établissement d'inscription.
- ▶ Je tiens à jour mon **carnet du doctorant** pour obtenir les **180** points requis.
- ▶ Je présente à l'issue de chaque année un rapport sur l'état d'avancement de mes travaux.
- ▶ A l'issue de l'évaluation de la deuxième année, je peux être proposé(e) à l'exclusion par le comité de formation doctorale.

Dans ce cas, je peux présenter un recours auprès de l'organe scientifique habilité de la faculté ou de l'institut ou de l'école supérieure.

- ▶ Je peux participer à des stages et des manifestations scientifiques nationales et internationales après avis de mon directeur de thèse et du conseil scientifique habilité.

**d****Elaboration de la thèse**

---

- ▶ J'élabore ma thèse de doctorat sur la base d'un travail de recherche original, dirigé par mon directeur de thèse.
- ▶ Je suis dirigé(e) par un enseignant-chercheur de rang magistral ou un chercheur permanent habilité, qui peut être assisté par un co-directeur titulaire au moins du diplôme de doctorat de la même filière.
- ▶ Mon directeur de thèse et le co-directeur peuvent être de l'établissement d'inscription ou choisis d'un autre établissement parmi ceux remplissant les conditions requises.
- ▶ J'élabore ma thèse de doctorat en conformément aux dispositions de l'arrêté n°547 du 02 juin 2016.
- ▶ J'évite toute publication prédatrice, je me conforme aux catégories A ou B pour le domaine des Sciences et Technologie ou de la catégorie C pour le domaine des Sciences Sociales et Humaines.

**e****Soutenance de la thèse**

---

- ▶ Je dépose la demande et le dossier de soutenance pour évaluation auprès des instances administratives concernées, accompagnée du résumé de la thèse et les travaux scientifiques ainsi que mon carnet de doctorant.
- ▶ Ma demande de soutenance est traitée conformément aux dispositions de l'arrêté n°547 du 02 juin 2016 en vigueur.
- ▶ Je m'informe des suites de la procédure d'expertise retenue.
- ▶ Je ne peux soutenir ma thèse qu'à l'issue de la troisième année de formation doctorale et sur autorisation établie par le chef d'établissement.
- ▶ Je suis informé(e) par écrit des motifs de la décision du jury de soutenance, en cas de report de la soutenance.
- ▶ Je soutiens ma thèse de doctorat publiquement devant un jury au niveau de l'établissement d'inscription et dans les conditions fixées par l'arrêté n°547 du 02 juin 2016 en vigueur.
- ▶ A l'issue de la soutenance et après délibérations du jury, il m'est décerné(e) le titre de « Docteur » avec la mention « honorable » ou « très honorable ».

**f****Attestation & Diplôme**

---

- ▶ Les travaux scientifiques élaborés dans le cadre de ma thèse de doctorat appartiennent de droit à l'établissement d'inscription, celui-ci pouvant en disposer librement, à moins qu'il n'y renonce à mon profit.
- ▶ Je diffuse en coordination avec mon directeur de thèse un résumé de ma thèse en langue arabe, anglaise et française sur le site web de l'établissement d'inscription.
- ▶ L'attestation de succès m'est délivrée après publication effective du résumé de ma thèse sur le site web de l'établissement.
- ▶ Je retire mon diplôme définitif de doctorat une fois établi par le service concerné.

PEP (3 années)

PEM (4 années)

PES (5 années)

**a** Accès & Environnement

- ▶ Je suis orienté(e) et inscrit(e) en formation de formateurs à l'ENS sur mon choix et pour avoir satisfait les conditions de la circulaire.
- ▶ Je dépose l'original de mon relevé de notes du baccalauréat lors de ma première inscription à l'école.
- ▶ Je m'inscris et me réinscris au début de chaque année universitaire, en m'acquittant des frais d'inscription selon les délais fixés par l'administration de l'école.
- ▶ Je retire mon attestation de scolarité après chaque inscription.
- ▶ Je retire ma carte d'étudiant lors de ma première inscription à l'école.
- ▶ Je ne peux récupérer l'original du relevé de notes du baccalauréat qu'après avoir terminé mes études et retiré le diplôme définitif, ou que j'ai abandonné mes études et à ma demande accompagnée du dossier fixé par l'administration.
- ▶ Je ne peux pas retirer mon relevé de notes du baccalauréat si je suis exclu(e) par le conseil de discipline, sauf après levée ou expiration de la sanction.
- ▶ Je bénéficie des prestations de la bibliothèque après avoir établi ma carte de lecteur et pris connaissance du règlement intérieur de cette structure.
- ▶ Je bénéficie durant mes études des prestations servies par les œuvres universitaires en matière de transport, d'hébergement et de bourse selon la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux adhérer à une association estudiantine ou un club à caractère scientifique ou culturel affilié à mon établissement.
- ▶ Je peux me porter candidat(e) aux élections pour la désignation des représentants des étudiants dans les différentes instances prévues par la réglementation en vigueur.

**b** Discipline Générale

- ▶ Je me présente obligatoirement à toutes les activités pédagogiques de ma formation.
- ▶ Je peux être exclu(e) d'une matière si je cumule quatre absences non justifiées ou six [absences justifiées](#) à cette matière.
- ▶ J'ai droit à une séance de remplacement pour laquelle mon absence est justifiée si les conditions le permettent.
- ▶ J'ai la note zéro au TP pour lequel mon absence n'est pas [justifiée](#).
- ▶ Je justifie mes absences auprès de mon département dans les 72 heures ouvrables.
- ▶ Je suis déclaré(e) en abandon d'études si je ne me présente à aucune activité pédagogique durant l'année universitaire, et suis exclu(e) au titre de ladite année universitaire.
- ▶ Je lis attentivement le règlement intérieur de mon établissement et je le respecte.

- ▶ Je me soumetts aux règles de maintien de l'ordre dont le respect des autres et la sauvegarde des biens et équipement de mon école.
- ▶ Je présente ma carte d'étudiant à tout contrôle des services de l'école.
- ▶ Je respecte les consignes d'hygiène et de sécurité.
- ▶ Je ne commets pas [d'infractions de premier degré](#) ou celles de [deuxième degré](#) qui m'exposent à passer en conseil de discipline.
- ▶ Je suis représenté(e) par l'étudiant(e) élu(e), dans le cas où je passe en conseil de discipline.
- ▶ Je suis informé(e), dans ce cas, de la décision du conseil de discipline.
- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du premier degré sont :
  - Un avertissement verbal ;
  - Un avertissement écrit, versé à mon dossier pédagogique ;
  - Un blâme, versé à mon dossier pédagogique.

Par ailleurs, en cas de tentative de fraude ou de fraude établie, la note zéro m'est automatique attribuée à l'examen en cause.

- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du second degré sont :
  - Mon exclusion de la matière ;
  - Mon exclusion de l'année ;
  - Mon exclusion de deux années ;
  - Mon exclusion de deux années dans tout établissement d'enseignement supérieur ;

La durée de l'exclusion est comptabilisée dans mon cursus universitaire.

Par ailleurs, les sanctions disciplinaires prononcées par le conseil de discipline, ne préjugent pas des poursuites prévues par la législation en vigueur.

- ▶ Je peux présenter dans ce cas une demande de grâce, écrite signée et datée, au Directeur de l'Ecole, dans les quinze jours qui suivent la date de la décision.
- ▶ Je suis réintégré(e) dans tous mes droits après accomplissement de la sanction.
- ▶ J'assiste régulièrement aux stages pratiques de ma formation.
- ▶ Je me soumetts durant mon stage au règlement intérieur de la structure d'accueil.
- ▶ Je suis encadré(e) durant mon stage pratique par un tuteur de l'établissement d'accueil et durant la réalisation de mon mémoire par un enseignant-chercheur de l'école.
- ▶ Je suis informé(e) dispositions et des règles relatives à la prévention et la lutte contre la fraude et le plagiat.
- ▶ Tout acte de plagiat, de falsification de résultats ou de fraude en relation avec les travaux scientifiques contenus dans ma thèse, dûment constaté pendant ou après la soutenance et confirmé par les organes scientifiques habilités, m'expose à l'annulation de ma soutenance et au retrait du titre que j'ai acquis sans préjudice des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

## C

### Evaluation & Calcul des moyennes

- ▶ Je me présente obligatoirement à tous les examens.

- ▶ Je suis informé(e) des modalités d'évaluation de chaque matière au début de chaque année universitaire.
- ▶ Je suis informé(e) quinze jours avant le début des examens, de la date, la durée et le lieu de leur déroulement.
- ▶ J'ai droit à un examen de remplacement de l'épreuve pour laquelle mon absence est [justifiée](#).
- ▶ J'ai la note zéro à l'épreuve si mon absence à l'examen n'est pas justifiée et ça ne me donne pas droit à l'épreuve de remplacement.
- ▶ Je consulte le corrigé type avec barème de notation qui est affiché dans les 48 heures après l'examen.
- ▶ Je peux consulter aussi ma copie d'examen, sauf celle de l'examen de rattrapage.
- ▶ Je peux déposer un recours dans un délai de deux jours si je ne suis pas satisfait(e) de ma note.
- ▶ Je peux aussi introduire une demande de contre-correction, sans consultation, dans les conditions de la réglementation en vigueur.
- ▶ Je suis évalué(e) au titre des stages pratiques réalisés en milieu professionnel conformément aux dispositions réglementaires.
- ▶ Je remets mon rapport de stage et mon mémoire de fin d'études dans les délais réglementaires.
- ▶ Je calcule ma moyenne du contrôle continu pour chacune des matières à partir de mes notes obtenues à l'EMD1 et à l'EMD2, et éventuellement de la moyenne des TD et de la moyenne des TP, affectés de leurs coefficients respectifs.
- ▶ Je calcule ma moyenne générale annuelle compensée du contrôle continu, à partir des moyennes du contrôle continu de toutes les matières de l'année, affectées à leurs coefficients respectifs.

## d

### Délibération & Acquisition

- ▶ Je suis évalué(e) au terme de chaque année par un jury de délibération.
- ▶ Je suis informé(e) des dispositions concernant la note éliminatoire par matière de **05/20** conditionnant l'acquisition de l'année et la moyenne générale minimale de **07/20** me permettant de prendre part éventuellement aux examens de rattrapage.
- ▶ J'acquies l'année si ma moyenne générale annuelle compensée du contrôle continu est supérieure ou égale à 10/20 sans aucune note de matière inférieure à 05/20.
- ▶ A l'issue de chaque délibération de la session du contrôle continu, une session de synthèse **facultative** est organisée en faveur des étudiants ajournés.
- ▶ Je passe obligatoirement les épreuves de synthèse des matières pour lesquelles ma moyenne est inférieure à **05/20** et sur mon choix celles pour lesquelles je veux améliorer la moyenne.
- ▶ Je recalcule la moyenne de chaque matière après synthèse à partir des notes du contrôle continu et celle de l'examen de synthèse affectées de leurs coefficients respectifs.
- ▶ Je retiens comme moyenne de chacune des matières, la meilleure des deux moyennes : celle calculée au contrôle continu et celle recalculée après synthèse.
- ▶ Je recalcule ma moyenne générale annuelle compensée après synthèse à partir des meilleures moyennes de toutes les matières de l'année affectées de leurs coefficients respectifs.

- ▶ J'acquies l'année en session de synthèse si ma moyenne générale annuelle compensée après synthèse est supérieure ou égale à 10/20 sans aucune note de matière inférieure à 05/20.
- ▶ A l'issue de chaque délibération de la session de synthèse, une session de rattrapage **obligatoire** est organisée en faveur des étudiants ajournés ayant une moyenne générale supérieure ou égale à 07/20.
- ▶ A l'issue des examens de rattrapage, je calcule pour chacune des matières concernées la moyenne après rattrapage à partir des notes obtenues au contrôle continu et celles obtenues en rattrapage, affectées de leurs coefficients respectifs.
- ▶ Je retiens pour chacune des matières de l'année, la meilleure des notes calculées avant et après rattrapage.
- ▶ Je recalculer ma moyenne générale annuelle compensée après rattrapage à partir des meilleures moyennes de toutes les matières de l'année affectées de leurs coefficients respectifs.
- ▶ J'acquies l'année en session de rattrapage si ma moyenne générale annuelle compensée après rattrapage est supérieure ou égale à 10/20 sans aucune note de matière inférieure à 05/20.

## e

### Progression & Redoublement

- ▶ Je suis admis(e) à progresser en année supérieure si j'acquies l'année dans l'une des deux sessions organisées (session ordinaire ou session de rattrapage).
- ▶ Je redouble si je n'acquies pas l'année et sur décision du jury de délibération conformément aux dispositions réglementaires en vigueur en matière de moyenne générale annuelle qui doit être supérieure ou égale à 07/20 et du nombre de redoublement maximum autorisé.

## f

### Attestation & Diplôme

- ▶ Je retire mon relevé de notes annuel en fin de chaque année universitaire.
- ▶ Je suis diplômé(e) de professeur de l'enseignement primaire, professeur de l'enseignement moyen ou professeur de l'enseignement secondaire selon mon cycle d'inscription correspondant à 3, 4 ou 5 années de formation.
- ▶ Je retire mon relevé de notes global, mon attestation provisoire de succès ainsi que mon affectation professionnelle en fin de cursus.
- ▶ Je suis classé(e) dans ma promotion sur la base de ma moyenne de classement calculée selon la formule suivante :

$$MC = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left[ Moy_i \left( 1 - \frac{(R_i + S_i)}{20} \right) \right]$$

avec :

- **Ri** : Facteur de correction tenant compte de la progression :

**Ri=0** cas normal, **Ri=1** si doublant et **Ri=2** si triplant

- **Si** : Facteur de correction tenant compte de la session d'admission :

**Si=0** si admis en CC ou en Synthèse ; **Si=0,5** si admis en Rattrapage

- **n** : Nombre d'année du cursus (3, 4 ou 5 selon PEP, PEM ou PES)

- ▶ Je retire mon diplôme définitif une fois qu'il est établi.

Médecine (7 ans)

Pharmacie (6 ans)

Médecine Dentaire (6 ans)

## Accès &amp; Environnement

- ▶ Je suis orienté(e) en formation de médecine sur mon choix et pour avoir satisfait aux critères d'admission concernant la série et les résultats du baccalauréat.
- ▶ Je remets l'original de mon relevé de notes du baccalauréat lors de ma première inscription.
- ▶ Je m'inscris ou me réinscris pour une seule année d'études au début de chaque année universitaire en m'acquittant des frais d'inscription.
- ▶ Je retire un certificat de scolarité et une carte d'étudiant lors de mon inscription ou réinscription auprès de l'administration de mon département.
- ▶ Je ne peux récupérer l'original de mon relevé de notes du baccalauréat qu'après avoir terminé ou abandonné mes études, à ma demande et contre une décharge.
- ▶ Je ne peux pas retirer mon baccalauréat si je suis exclu(e) par le conseil de discipline, sauf après levée ou expiration de la sanction.
- ▶ Je peux suspendre mon inscription si j'obtiens un [congé académique](#) qui ne peut être accordé qu'une seule fois au cours du cursus universitaire.
- ▶ Je fais une demande avec [justificatifs](#) au chef de département avant les premiers examens pour me délivrer l'attestation de congé académique mentionnant la durée qui m'est accordée.
- ▶ Je reprends mes études à l'issue du congé académique qui m'est accordé pour raison médicale sous condition de l'avis d'un expert médical désigné par l'établissement
- ▶ Je bénéficie durant mon cursus universitaire, des prestations servies par les œuvres universitaires en matière d'hébergement, de restauration et de transport dans les conditions précisées par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je bénéficie des prestations de la bibliothèque après avoir établi ma carte de lecteur et pris connaissance du règlement intérieur de cette structure.
- ▶ Je peux intégrer une association estudiantine ou club scientifique de mon département ou ma faculté.
- ▶ Je peux me porter candidat(e) en tant que représentant(e) des étudiants dans les différentes instances si je suis élu(e), dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je suis informé(e) que les trois premières années d'études de médecine, soit la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années, correspondent au « **premier cycle d'étude de médecine** » désigné en abrégé par « **PCEM** ».
- ▶ Je suis aussi informé(e) que les trois années suivantes, soit les 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années de médecine, correspondent au « **cycle clinique** ».

- ▶ Je suis également informé(e) que la 7<sup>ème</sup> année d'études de médecine consiste en un stage interné « **Internat** » avec présentation d'un rapport de stage.
- ▶ Je suis informé(e) que les enseignements composant les programmes de graduation de la médecine sont organisés en **modules** et **unités intégrées d'enseignements** (UIE), annuels ou semestriels, affectés de coefficients.
- ▶ Je suis en première année les enseignements du module de **secourisme** qui est obligatoire. Une attestation de secourisme de niveau 1 m'est délivrée en fin de formation.
- ▶ Je suis également en deuxième année le stage en « **soins infirmiers** » qui est obligatoire.
- ▶ Je subis le test de **niveau de français** au début de la 1<sup>ère</sup> année : Je suis affecté(e) sur un niveau (A1, A2, B1 ou B2) et je valide le quatrième niveau B2 avant la fin de la 2<sup>ème</sup> année.
- ▶ Je subis le test de **niveau d'anglais** au début de la 2<sup>ème</sup> année : Je suis affecté(e) sur un niveau (A1, A2, B1 ou B2) et je valide le quatrième niveau B2 avant la fin de la 3<sup>ème</sup> année.

## **b** Discipline Générale

- ▶ Je me présente obligatoirement aux TD et TP de ma formation.
- ▶ En PCEM, je suis exclu(e) du module ou de l'unité intégrée d'enseignement (UIE) si je m'absente à plus du tiers du nombre de TD et de TP même si mes [absences sont justifiées](#) et je n'ai pas droit au rattrapage.
- ▶ Je suis sanctionné(e) par la note zéro à une séance de TP si je ne justifie pas mon absence.
- ▶ Je dois déposer la [justification](#) de mon absence auprès du département pour sa validation dans les trois jours ouvrables qui suivent la date du TD ou TP.
- ▶ Je dois respecter le règlement intérieur de mon département.
- ▶ Je présente ma carte d'étudiant à tout contrôle des services de mon département.
- ▶ Je respecte les consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur dans mon département.
- ▶ Je ne commets pas [d'infractions de premier](#) degré ou celles de [deuxième degré](#) qui m'exposent à passer en conseil de discipline.
- ▶ Je suis représenté(e) par l'étudiant(e) élu(e), dans le cas où je suis traduit(e) en conseil de discipline.
- ▶ Je suis informé(e), de la décision du conseil de discipline qui est versée dans mon dossier pédagogique.
- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du 1<sup>er</sup> degré sont :
  - Un avertissement verbal
  - Un avertissement écrit qui est versé dans mon dossier pédagogique
  - Un blâme versé dans mon dossier pédagogique

En cas de tentative de fraude ou de fraude établie, une note de zéro sur vingt me sera automatiquement attribuée à l'examen en cause

- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du 2<sup>ème</sup> degré sont :
  - Mon exclusion du module concerné.
  - Mon exclusion de l'année en cours.
  - Mon exclusion de deux années
  - Mon exclusion de deux années, dans tout établissement d'enseignement supérieur.

La durée de l'exclusion est comptabilisée dans mon cursus universitaire.

Par ailleurs, les sanctions disciplinaires prononcées par le conseil de discipline, ne préjugent pas des poursuites prévues par la législation en vigueur.

- ▶ Je peux présenter dans ce cas une demande de grâce, écrite signée et datée, au recteur de l'université, dans les quinze jours qui suivent la date de la décision.
- ▶ Je suis réintégré(e) dans tous mes droits après accomplissement de la sanction.
- ▶ Je suis informé(e) que tout acte de falsification des résultats ou fraude revendiqué dans les travaux scientifiques ou dans n'importe quelle autre publication scientifique ou pédagogique est considéré comme plagiat.
- ▶ Tout acte de fraude ou de plagiat me donne lieu à une sanction disciplinaire.

## c

### Evaluation & Calcul des moyennes

- ▶ Je suis informé(e) des intitulés des modules et des UIE, de leurs coefficients ou éventuellement de leurs durées de formation respectifs.
- ▶ Je suis évalué(e) à l'issue de chaque fin d'UIE ou de module.
- ▶ Je suis informé(e) des modalités d'évaluations.
- ▶ Je me présente obligatoirement à tous les examens.
- ▶ En cas d'absence à une épreuve, je dépose la justification au niveau de l'administration dans les 72 heures qui suivent l'épreuve.
- ▶ Je sais qu'en [cas d'absence justifiée](#) à une épreuve en PCEM, la note de 00/20 me sera attribuée à cette épreuve et me donne droit à une session de rattrapage organisée en fin d'année universitaire.
- ▶ Je suis sanctionné(e) par la note 00/20 si je ne justifie pas mon absence à l'épreuve concernée en PCEM et je n'ai pas droit à une épreuve de remplacement.
- ▶ Je consulte le corrigé-type avec barème de notation détaillé après chaque épreuve.
- ▶ Je peux consulter ma copie d'examen sauf pour les épreuves de rattrapage.
- ▶ Je peux faire un recours dans le délai de deux jours ouvrables, si je ne suis pas satisfait(e) de ma note, après consultation de la copie et du corrigé-type avec barème de notation.
- ▶ Je peux faire une demande écrite au chef de département pour une contre-corrrection de ma copie d'examen dans les conditions réglementaires.
- ▶ Je suis évalué(e) sur les épreuves théoriques (cours et TD), les travaux pratiques (TP) et les épreuves cliniques.
- ▶ Je valide tous les TP de ma formation.
- ▶ Je suis informé(e) de mon carnet du PCEM dans lequel figure les compétences cliniques acquises et les activités incluses dans le portfolio que je réalise durant le PCEM.
- ▶ Je suis informé(e) que les compétences et le portfolio sont validés par le responsable du module de la 1<sup>ère</sup> année et la 2<sup>ème</sup> année, et par le chef de service et les maîtres de stage durant la 3<sup>ème</sup> année.
- ▶ Je calcule la moyenne générale du module ou de l'UIE selon le cas :
  - Si les TP ne sont pas réalisés : Moyenne = note obtenue en théorie

- Si les TP sont réalisés : Moyenne = (Note obtenue en théorie X 4 + TP)/5
- ▶ Je suis informé(e) que les notes de langues étrangères obtenues ne rentrent pas dans le calcul de la moyenne annuelle en cycle de PCEM.

## d Délibération & Acquisition

- ▶ Les délibérations en PCEM sont organisées au terme de chaque semestre de l'année universitaire.
- ▶ Je suis informé(e) que la note éliminatoire de **05/20** est instituée par module et par UIE.
- ▶ Je suis informé(e) qu'en **PCEM**, le système d'évaluation et de progression est **annuel**, basé sur l'acquisition de l'année par la **moyenne générale annuelle compensée égale ou supérieure à 10/20 sans aucune note éliminatoire**.
- ▶ Je calcule la moyenne générale annuelle compensée à partir des moyennes obtenues des modules et UIE qui la composent, affectées de leurs coefficients respectifs.
- ▶ Si je ne suis pas admis(e) à la session normale, je peux me présenter aux épreuves de rattrapage organisées en fin d'année universitaire. Dans ce cas, je garde le bénéfice des épreuves acquises (théoriques, pratiques et cliniques).
- ▶ Je passe les épreuves de rattrapage des modules et UIE pour lesquels j'ai obtenu une moyenne inférieure à 05/20 (note éliminatoire) et ceux pour lesquels j'ai obtenu une moyenne générale inférieure à 10/20.
- ▶ Je passe aussi le rattrapage de l'épreuve pour laquelle j'ai justifié mon absence à la session normale.
- ▶ Je n'ai pas droit au rattrapage du module ou de l'UIE si je suis ajourné(e).
- ▶ Je recalculer ma moyenne des modules et UIE pour lesquels j'ai subi le rattrapage en tenant compte de la note obtenue au rattrapage.
- ▶ Je recalculer la moyenne générale annuelle compensée à partir des nouvelles moyennes des modules et UIE.
- ▶ **J'acquiers l'année et suis admis(e) en session de rattrapage** si j'obtiens une moyenne générale annuelle compensée égale ou supérieure à 10/20 sans aucune note éliminatoire.
- ▶ Je suis informé(e) qu'en **cycle clinique**, le système d'évaluation et de progression est **modulaire**, basé sur l'acquisition de tous les modules de l'année **séparément sans compensation**.
- ▶ **J'acquiers le module** si j'obtiens une moyenne générale modulaire supérieure ou égale à 10/20.

## e Progression & Réorientation

- ▶ Je passe de l'année à l'année supérieure en **PCEM** (de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> année) si j'acquiers l'année par la moyenne générale annuelle compensée égale ou supérieure à 10/20 sans aucune note éliminatoire.
- ▶ Je passe de l'année à l'année supérieure en **cycle clinique** (à partir de la 4<sup>ème</sup> année), **si j'acquiers tous les modules de l'année** (système modulaire) ou, dans le cas échéant, **si je totalise un nombre de semaines des modules non acquis inférieur ou égale à 12 semaines** (passage avec dettes).

- ▶ Si je suis autorisé(e) à redoubler l'année en cas d'échec, je garde le bénéfice des modules et des UIE acquis et je refais le stage pratique et la totalité des modules et UIE (Théorie, TD et TP) que je n'ai pas acquis.
- ▶ Je ne peux redoubler qu'une fois la même année sans y séjourner plus de 5 années en PCEM.
- ▶ Je peux être sujet à une réorientation par le jury de délibération en cas d'échec avéré en première année du PCEM.
- ▶ J'accède à l'internat (stage de fin d'étude en Médecine) si j'acquies les trois années du PCEM et tous les modules du cycle clinique de la 4<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> année.

## f

### Attestation & Diplôme

- ▶ Je retire mon relevé de notes à la fin de chaque année universitaire.
- ▶ J'obtiens le diplôme de docteur en médecine, si je satisfais à l'ensemble des épreuves du cursus et validé tous les stages internés.
- ▶ Je retire mon attestation provisoire de succès ou mon diplôme de doctorat en médecine auprès du département, une fois établi.

## A.4.2

### Filière « Pharmacie »

## a

### Accès & Environnement

- ▶ Je suis orienté(e) en filière « **pharmacie** » sur mon choix et pour avoir satisfait aux critères d'admissions concernant la série et les résultats du baccalauréat.
- ▶ Je remets l'original de mon relevé de notes du baccalauréat lors de ma première inscription.
- ▶ Je m'inscris ou me réinscris pour une seule année d'études au début de chaque année universitaire en m'acquittant des frais d'inscription.
- ▶ Je retire un certificat de scolarité et une carte d'étudiant lors de mon inscription ou réinscription auprès de l'administration de mon département.
- ▶ Je ne peux l'original de mon relevé de notes du baccalauréat qu'après avoir terminé ou abandonné mes études à ma demande et contre une décharge.
- ▶ Je ne peux pas retirer l'original de mon relevé de notes du baccalauréat si je suis exclu(e) par le conseil de discipline, sauf après levée ou expiration de la sanction.
- ▶ Je peux suspendre mon inscription si j'obtiens un [congé académique](#) qui ne peut être accordé qu'une seule fois au cours du cursus universitaire.
- ▶ Je fais une demande avec [justificatifs](#) au chef de département avant les premiers examens pour me délivrer l'attestation de congé académique mentionnant la durée qui m'est accordée.
- ▶ Je reprends mes études à l'issue du congé académique qui m'est accordé pour raison médicale sous condition de l'avis d'un expert médical désigné par l'établissement.
- ▶ Je bénéficie durant mon cursus universitaire, des prestations servies par les œuvres universitaires en matière d'hébergement, de restauration et de transport dans les conditions précisées par la réglementation en vigueur.

- ▶ Je bénéficie des prestations de la bibliothèque après avoir établi ma carte de lecteur et pris connaissance du règlement intérieur de cette structure.
- ▶ Je peux intégrer une association estudiantine ou club scientifique de mon département ou ma faculté.
- ▶ Je peux me porter candidat(e) en tant que représentant(e) des étudiants dans les différentes instances si je suis élu(e), dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je suis informé(e) que la durée des études, en vue de l'obtention du diplôme du docteur en pharmacie est de **6 années** équivalent à 12 semestres. Toutefois, les enseignements peuvent aussi être organisés en trimestres d'études.

## **b** Discipline Générale

- ▶ Je me présente obligatoirement aux TD et TP de ma formation.
- ▶ Je peux être exclu(e) du module si je cumule trois absences non justifiées ou cinq [absences justifiées](#) aux séances de travaux dirigés, ou si je cumule plus du tiers d'absences non justifiées aux séances de Travaux Pratiques.
- ▶ Je suis sanctionné(e) par la note zéro à une séance de TP si je ne justifie pas mon absence. Dans ce cas je ne peux bénéficier d'une séance de remplacement
- ▶ Je dois déposer la justification de mon absence auprès du service de scolarité de mon département pour sa validation dans les trois (03) jours ouvrables qui suivent la date du TD ou TP.
- ▶ Je dois respecter le règlement intérieur de mon département.
- ▶ Je présente ma carte d'étudiant à tout contrôle des services de mon département.
- ▶ Je respecte les consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur dans mon département.
- ▶ Je ne commets pas [d'infractions de premier](#) degré ou celles de [deuxième degré](#) qui m'exposent à passer en conseil de discipline.
- ▶ Je suis représenté(e) par l'étudiant(e) élu(e), dans le cas où je suis traduit(e) en conseil de discipline.
- ▶ Je suis informé(e), dans ce cas, de la décision du conseil de discipline qui est versée dans mon dossier pédagogique.
- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du 1<sup>er</sup> degré sont :
  - Un avertissement verbal
  - Un avertissement écrit qui est versé dans mon dossier pédagogique
  - Un blâme versé dans mon dossier pédagogique

En cas de tentative de fraude ou de fraude établie, une note de zéro sur vingt me sera automatiquement attribuée à l'examen en cause

- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du 2<sup>ème</sup> degré sont :
  - Mon exclusion du module concerné.
  - Mon exclusion de l'année en cours.
  - Mon exclusion de deux années
  - Mon exclusion de deux années, dans tout établissement d'enseignement supérieur.

La durée de l'exclusion est comptabilisée dans mon cursus universitaire.

Par ailleurs, les sanctions disciplinaires prononcées par le conseil de discipline, ne préjugent pas des poursuites prévues par la législation en vigueur.

- ▶ Je peux présenter dans ce cas une demande de grâce, écrite signée et datée, au recteur de l'université, dans les quinze jours qui suivent la date de la décision.
- ▶ Je suis réintégré(e) dans tous mes droits après accomplissement de la sanction.
- ▶ Je suis informé(e) que tout acte de falsification des résultats ou fraude revendiqué dans les travaux scientifiques ou dans n'importe quelle autre publication scientifique ou pédagogique est considéré comme plagiat.
- ▶ Tout acte de fraude ou de plagiat me donne lieu à une sanction disciplinaire.

## **c** Evaluation & Calcul des moyennes

- ▶ Je suis informé(e) du nombre d'épreuves pour chaque module.
- ▶ Je suis informé(e) du planning des épreuves de contrôle qui précise la durée, les dates et les lieux du déroulement des examens.
- ▶ Je suis informé(e) des modalités d'évaluations.
- ▶ Je me présente obligatoirement à tous les examens.
- ▶ En cas d'absence à une épreuve, je dépose la [justification](#) au niveau de l'administration dans les 03 (trois) jours ouvrables qui suivent l'épreuve.
- ▶ J'ai droit à un examen de remplacement de l'épreuve pour laquelle mon absence est justifiée.
- ▶ Je consulte le corrigé-type avec barème de notation détaillé après chaque épreuve.
- ▶ Je peux consulter ma copie d'examen sauf celle des épreuves de rattrapage.
- ▶ Je peux faire un recours dans le délai de 02 (deux) jours ouvrables, si je ne suis pas satisfait(e) de ma note, après consultation de ma copie et du corrigé-type avec barème de notation.
- ▶ Je peux faire une demande écrite au chef de département pour une contre-correction de ma copie d'examen dans les conditions réglementaires.
- ▶ Je calcule ma moyenne générale du module à partir des notes que j'obtiens aux TD, TP et celles des examens.
- ▶ Je calcule ma moyenne annuelle à partir des moyennes générales des modules de l'année, affectés de leurs coefficients respectifs.
- ▶ Lors de la sixième année pharmacie, je valide mon internat en Pharmacie selon les objectifs mentionnés dans mon carnet de stage et je prépare mon mémoire de fin d'études que je dois soutenir devant un jury.

## **d** Délibération & Acquisition

- ▶ Les délibérations ont lieu en fin de chaque année universitaire.
- ▶ Je suis informé(e) que la note éliminatoire de 05/20 est instituée pour chaque module.

- ▶ J'acquies l'année et suis déclaré admis(e) en session normale, si j'obtiens une moyenne générale annuelle compensée supérieure ou égale à 10/20 sans aucune note éliminatoire dans chacun des modules.
- ▶ A l'issue de la délibération de la session normale, une session de rattrapage est organisée en faveur des étudiants ajournés.
- ▶ Je passe en session de rattrapage, si j'obtiens à la session normale une moyenne générale annuelle compensée inférieure à 10/20 ou si j'ai une ou plusieurs notes éliminatoires.
- ▶ Je passe dans ce cas les épreuves de rattrapage des modules pour lesquels j'ai une note éliminatoire et, éventuellement, les épreuves des modules pour lesquels j'ai une moyenne inférieure à 10/20.
- ▶ Je passe aussi les épreuves de rattrapages des modules pour lesquels j'ai été absent(e) à la session normale, et pour lesquels j'ai justifié mes absences.
- ▶ Je recalcule ma moyenne générale annuelle compensée, à partir des meilleures notes obtenues à la session normale et à la session de rattrapage.
- ▶ J'acquies l'année et suis déclaré(e) admis(e) en session de rattrapage, si j'obtiens une moyenne générale annuelle compensée supérieure ou égale à 10/20 sans aucune note éliminatoire dans chacun des modules.
- ▶ Dans le cas où je ne suis pas admis(e) en année supérieure à l'issue de la session de rattrapage, je redouble mon année et je garde le bénéfice des modules acquis.
- ▶ Je suis informé(e) que le triplement est strictement interdit.

## e

### Progression & Réorientation

- ▶ De la première à la cinquième année, je passe en année supérieure si j'obtiens une chaque année une moyenne générale annuelle compensée supérieure ou égale 10/20 sans aucune note éliminatoire de 05/20 dans un ou plusieurs modules de l'année.
- ▶ Je garde le bénéfice des modules acquis, si je suis autorisé(e) à redoubler l'année.
- ▶ J'acquies la 6<sup>ème</sup> année de pharmacie, si je valide mon stage et satisfais la soutenance du mémoire de fin d'études que j'ai préparé.
- ▶ J'accède au grade de Docteur en Pharmacie, à l'issue de la validation de l'ensemble des stages et de la soutenance du mémoire de fin d'études devant un jury.

## f

### Attestation & Diplôme

- ▶ Je retire mon relevé de notes en fin de chaque année universitaire.
- ▶ Je retire mon attestation provisoire de réussite en fin de mon cursus universitaire.
- ▶ Je retire le diplôme de docteur en pharmacie auprès du département une fois établi.

## a

## Accès &amp; Environnement

- ▶ Je suis orienté(e) en médecine dentaire sur mon choix et pour avoir satisfait aux critères d'admission concernant la série et les résultats du baccalauréat.
- ▶ Je remets l'original de mon relevé de notes du baccalauréat lors de ma première inscription.
- ▶ Je m'inscris ou me réinscris pour une seule année d'études au début de chaque année universitaire en m'acquittant des frais d'inscription.
- ▶ Je retire un certificat de scolarité et une carte d'étudiant lors de mon inscription ou réinscription auprès de l'administration de mon département.
- ▶ Je ne peux récupérer l'original de mon relevé de notes du baccalauréat qu'après avoir terminé ou abandonné mes études, à ma demande et contre une décharge.
- ▶ Je ne peux pas retirer mon baccalauréat si je suis exclu(e) par le conseil de discipline sauf après levée ou expiration de la sanction.
- ▶ Je peux suspendre mon inscription si j'obtiens un [congé académique](#) qui ne peut être accordé qu'une seule fois au cours du cursus universitaire.
- ▶ Je fais une demande avec [justificatifs](#) au chef de département avant les premiers examens pour me délivrer l'attestation de congé académique mentionnant la durée qui m'est accordée.
- ▶ Je reprends mes études à l'issue du congé académique qui m'est accordé pour raison médicale sous condition de l'avis d'un expert médical désigné par l'établissement.
- ▶ Je bénéficie durant mon cursus universitaire, des prestations servies par les œuvres universitaires en matière d'hébergement, de restauration et de transport dans les conditions précisées par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je bénéficie des prestations de la bibliothèque après avoir établi ma carte de lecteur et pris connaissance du règlement intérieur de cette structure.
- ▶ Je peux intégrer une association estudiantine ou club scientifique de mon département ou ma faculté.
- ▶ Je peux me porter candidat(e) en tant que représentant(e) des étudiants dans les différentes instances si je suis élu(e), dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je suis informé(e) que la durée des études, en vue de l'obtention du **diplôme du docteur en médecine dentaire** est de **6 années** équivalent à 12 semestres.
- ▶ Je suis informé(e) que la durée des études est divisée en deux (02) cycles : le premier correspond au « **cycle préclinique** » de trois années (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Années), le second correspond au « **cycle clinique** » de deux années (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Années). La 6<sup>ème</sup> année est consacrée à un stage interné.

## b

## Discipline Générale

- ▶ Je me présente obligatoirement aux TD et TP de ma formation.

- ▶ Je peux être exclu(e) du module, si je cumule :
  - Trois (03) absences avec ou sans justification pour un module semestriel.
  - Six (06) absences avec ou sans justification pour un module annuel.
- ▶ Je suis sanctionné(e) par la note zéro à une séance de TP si je ne justifie pas mon absence.
- ▶ Je dois déposer la [justification](#) de mon absence auprès du service de scolarité pour sa validation dans les deux (02) jours ouvrables qui suivent la date du TD ou TP.
- ▶ Je dois respecter le règlement intérieur de mon département.
- ▶ Je présente ma carte d'étudiant à tout contrôle des services de mon département.
- ▶ Je respecte les consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur dans mon département.
- ▶ Je ne commets pas [d'infractions de premier degré](#) ou celles de [deuxième degré](#) qui m'exposent à passer en conseil de discipline.
- ▶ Je suis représenté(e) par l'étudiant(e) élu(e), dans le cas où je suis traduit en conseil de discipline.
- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du 1<sup>er</sup> degré sont :
  - Un avertissement verbal
  - Un avertissement écrit qui est versé dans mon dossier pédagogique
  - Un blâme versé dans mon dossier pédagogique

En cas de tentative de fraude ou de fraude établie, une note de zéro sur vingt me sera automatiquement attribuée à l'examen en cause

- ▶ Les sanctions applicables aux infractions du 2<sup>ème</sup> degré sont :
  - Mon exclusion du module concerné.
  - Mon exclusion de l'année en cours.
  - Mon exclusion de deux années
  - Mon exclusion de deux années, dans tout établissement d'enseignement supérieur.

La durée de l'exclusion est comptabilisée dans mon cursus universitaire.

Par ailleurs, les sanctions disciplinaires prononcées par le conseil de discipline, ne préjugent pas des poursuites prévues par la législation en vigueur.

- ▶ Je suis informé(e), dans ce cas, de la décision du conseil de discipline qui est versée dans mon dossier pédagogique.
- ▶ Je peux présenter dans ce cas une demande de grâce, écrite signée et datée, au recteur de l'université, dans les quinze jours qui suivent la date de la décision.
- ▶ Je suis réintégré(e) dans tous mes droits après accomplissement de la sanction.
- ▶ Je suis informé(e) que tout acte de falsification des résultats ou fraude revendiqué dans les travaux scientifiques ou dans n'importe quelle autre publication scientifique ou pédagogique est considéré comme plagiat.
- ▶ Tout acte de fraude ou de plagiat me donne lieu à une sanction disciplinaire.

## **C** Evaluation & Calcul des moyennes

- ▶ Je suis informé(e) du nombre d'épreuves pour chaque matière, fixé comme suit :
  - Deux (2) à Trois (03) épreuves de moyenne durée (EMD) pour les matières annuelles.
  - Un (01) à deux (02) EMD pour les matières semestrielles.

- Des épreuves de contrôle continu des connaissances en TP et TD.
- ▶ Je suis informé(e) du planning des épreuves de contrôle qui précise la durée, les dates et les lieux du déroulement des examens.
- ▶ Je me présente obligatoirement à tous les examens.
- ▶ En cas d'absence justifiée ou non à un EMD, je suis sanctionné(e) par la note zéro.
- ▶ Je consulte le corrigé-type avec barème de notation détaillé après chaque épreuve.
- ▶ Je peux consulter ma copie d'examen sauf celle des épreuves de rattrapage.
- ▶ Je peux faire un recours dans le délai de deux jours ouvrables, si je ne suis pas satisfait(e) de ma note, après consultation de ma copie et du corrigé-type avec barème de notation.
- ▶ Je peux faire une demande écrite au chef de département pour une contre-correction de ma copie d'examen dans les conditions réglementaires.
- ▶ Je réalise tous les stages programmés de ma formation.
- ▶ Je calcule ma moyenne générale de la matière à partir des notes que j'obtiens aux TD, TP et celles des examens comme suit :
  - Module sans TP ni TD : moyenne des EMD
  - Module avec TD : moyenne des EMD (coefficient 1) + moyenne des TD (coefficient 1) /2
  - Module avec TP : moyenne des EMD (coefficient 1) + moyenne des TP (coefficient 2) /3
  - Module avec TD et TP : moyenne des EMD (coefficient 1) + moyenne des TD (coefficient 1) + moyenne des TP (coefficient 2) /4
- ▶ Je calcule ma moyenne annuelle à partir des moyennes générales des matières de l'année, affectés de leurs coefficients respectifs.
- ▶ Lors de la sixième année, je valide mon stage interné qui est constitué de deux (2) stages obligatoires de 6 mois chacun sachant que je n'ai pas le droit de les faire en parallèles.
- ▶ Je prépare également durant de la sixième année, mon mémoire de fin d'études que je dois soutenir publiquement devant un jury.

## d

### Délibération & Acquisition

- ▶ Les délibérations ont lieu en fin de chaque année universitaire.
- ▶ Je suis informé(e) que la **note éliminatoire de 05/20** est instituée pour chaque matière.
- ▶ J'acquies l'année et suis déclaré(e) admis(e) en session normale, si j'obtiens une moyenne générale annuelle compensée supérieure ou égale à 10/20 sans aucune note éliminatoire dans chacune des matières.
- ▶ A l'issue de la délibération de la session normale, une session de rattrapage est organisée en faveur des étudiants ajournés.
- ▶ Je passe en session de rattrapage, si j'obtiens à la session normale une moyenne générale annuelle compensée inférieure à 10/20 ou si j'ai une ou plusieurs notes éliminatoires.

- ▶ Je passe dans ce cas les épreuves de rattrapage des matières pour lesquelles j'ai une note éliminatoire et éventuellement les épreuves des matières pour lesquelles j'ai une moyenne inférieure à 10/20.
- ▶ Je recalcule ma moyenne générale annuelle compensée, à partir des meilleures notes obtenues à la session normale et à la session de rattrapage.
- ▶ J'acquies l'année et suis déclaré(e) admis(e) en session de rattrapage, si j'obtiens une moyenne générale annuelle compensée supérieure ou égale à 10/20 sans aucune note éliminatoire dans chacune des matières.
- ▶ Dans le cas où je ne suis pas admis(e) en année supérieure à l'issue de la session de rattrapage, je redouble mon année et je garde le bénéfice des modules acquis.
- ▶ Je suis informé(e) que le triplement est strictement interdit en 1<sup>ère</sup> et en 2<sup>ème</sup> année.

## e

### Progression & Réorientation

---

- ▶ De la première à la cinquième année, je passe en année supérieure si j'obtiens une chaque année une moyenne générale annuelle compensée supérieure ou égale 10/20 sans aucune note éliminatoire de 05/20 dans chacune des matières de l'année.
- ▶ J'acquies la 6<sup>ème</sup> année et j'accède au grade de Docteur en Médecine dentaire, si je valide mes deux (2) stages obligatoires de six (6) mois chacun et satisfais la soutenance du mémoire de fin d'études que j'ai préparé.

## f

### Attestation & Diplôme

---

- ▶ Je retire mon relevé de notes en fin de chaque année universitaire.
- ▶ Je retire mon attestation de réussite provisoire en fin de mon cursus universitaire.
- ▶ Je retire le diplôme de Docteur en Médecine dentaire auprès du département une fois établi.

## Partie B : Catégorie « Enseignant(e) »



Enseignant - Chercheur  
Universitaire



Enseignant - Chercheur  
Hospitalo-Universitaire

B.1

S/Catégorie « Enseignant – Chercheur Universitaire »

MAB

MAA

MCB

MCA

PROF

B.1.1

Grade : « Maître – Assistant Classe B »

a

Recrutement - Avancement - Promotion

- ▶ Je suis au grade **Maître-assistant Classe B** (Hors catégorie, Subdivision 1 avec l'indice minimal de 930) au vu de l'un des cas suivants :
  - ✓ Je suis recruté(e) sur titre du diplôme de Doctorat d'Etat ou Doctorat Sciences ;
  - ✓ je suis recruté(e) par voie de concours sur titre du diplôme de Magister avec au moins la mention « Assez-Bien » ;
  - ✓ J'étais au grade de Maître-assistant avant 2008 et j'ai bénéficié d'une promotion ;
  - ✓ J'étais au grade d'Assistant avant 2008 et j'ai obtenu le diplôme de Magister.
- ▶ Je bénéficie de l'**avancement** sur le critère de la durée minimale, moyenne ou maximale, correspondante à 30, 36 et 42 mois avec les taux respectifs de 40% , 40% et 20% de l'effectif, selon l'appréciation de la commission paritaire.
- ▶ Je peux bénéficier, si je suis titulaire, d'une **mise en disponibilité** à ma demande justifiée, à hauteur du taux de 5 % de l'effectif du personnel enseignant de mon grade.
- ▶ Je peux bénéficier d'un **détachement** à ma demande, à hauteur du taux de 10 % de l'effectif du personnel enseignant de mon grade.
- ▶ Je peux faire l'objet d'une **mutation** à ma demande, ou d'office par nécessité de service, prononcée par la commission paritaire.
- ▶ Je peux être promu(e) au grade de **Maître-assistant classe A** si je suis titulaire du Magister et justifie au moins de trois inscriptions consécutives en formation doctorale.
- ▶ Si je suis stagiaire, je serai titularisé(e) et accéderai directement au grade de **Maître de Conférences Classe B**, à l'issue du stage probatoire d'une année. Dans le cas défavorable, soit je bénéficierai d'une prorogation de stage probatoire d'une seule année, soit je serai licencié(e) sans préavis et sans indemnités.
- ▶ J'accède aussi au grade de **Maître de Conférences classe B** si j'obtiens le diplôme de Doctorat.

- ▶ J'assure annuellement la charge d'enseignement de **288 heures de travaux dirigés** ou **384 heures de travaux pratiques** équivalente à la charge hebdomadaire de 9 heures de TD ou 12 heures de TP, par semaine.
- ▶ Ma charge d'enseignement hebdomadaire peut être **réaménagée** par le chef d'établissement en cas de force majeure influant sur la durée de l'année universitaire.
- ▶ Je peux bénéficier d'une **réduction de charge** si je suis en phase de préparation d'une thèse de doctorat à hauteur de 25 % durant la première, deuxième et troisième année d'inscription et même de 50 % en dernière année de finalisation à ma demande et sur accord du comité scientifique.
- ▶ Pour cela, j'établis la **demande** au chef de département en fin d'année universitaire accomplie accompagnée du plan de réalisation de thèse et de l'avis de mon directeur de thèse.
- ▶ Je bénéficie aussi d'une **modulation de charge** à hauteur de **50 %** si j'occupe un poste supérieur organique ou fonctionnel, équivalente à la charge hebdomadaire de 4 heures 30 de TD ou 6 heures de TP, par semaine.
- ▶ Je dispense un enseignement de qualité et actualisé
- ▶ Je participe à l'élaboration du savoir et assure la transmission des connaissances au titre de la formation initiale et continue.
- ▶ Je corrige les copies des examens des matières dont j'ai la charge d'enseignement.
- ▶ Je participe aux jurys de délibération des années concernant ma charge d'enseignement.
- ▶ Je participe aux travaux de mon équipe ou de mon comité pédagogique.
- ▶ Je reçois les étudiants 3 heures par semaine pour les conseiller ou les orienter.
- ▶ Je peux être appelé(e) à exercer le tutorat nécessitant un suivi permanent de l'étudiant pour l'assister : dans son travail personnel, dans l'accomplissement de son travail documentaire ou dans l'acquisition des techniques d'auto-formation et d'auto-évaluation, à hauteur de 4h par semaine rétribuées sur la base du taux horaire réglementaire.
- ▶ Je bénéficie de manière permanente de la formation continue organisée par mon établissement au profit des enseignants chercheurs, pour le perfectionnement, le développement des aptitudes professionnelles et à l'actualisation des connaissances dans mon domaine d'activité, selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je suis soumis à une évaluation continue et périodique par les organes scientifiques et pédagogiques habilités. A ce titre, j'établis annuellement un rapport sur mes activités scientifiques et pédagogiques au terme de l'année universitaire sur la base du canevas modèle figurant dans l'annexe 1 de l'arrêté n° 778 du 08 Juillet 2017.

- ▶ Je peux **assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire** sous conditions d'assurer intégralement ma charge statutaire, de ne pas occuper un poste supérieur structurel ou fonctionnel dans mon établissement universitaire et si je n'exerce aucune activité lucrative de prestation de service.
- ▶ Je peux assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire d'un **volume horaire hebdomadaire n'excédant pas 8 heures par semaines** sauf sur dérogation ministérielle augmentée de 4 heures par semaine.
- ▶ Je dois fournir une **notice dûment renseignée et visée par mon établissement d'origine** précisant ma qualification et mon classement ainsi que le nombre d'heures et la période pendant laquelle je suis autorisé(e) à exercer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire dans un autre établissement universitaire.
- ▶ Mes tâches d'enseignement et de formation assurées à titre d'occupation accessoire **sont rétribuées sur la base du taux horaire de 720 DA l'heure**.
- ▶ Je **bénéficie des frais de transport et de séjour** servis par l'établissement d'accueil dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur si je suis autorisé à assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire dans un établissement hors de la ville de mon établissement d'origine.
- ▶ Je suis également **rétribué(e) pour toutes les tâches accomplies autres que celles relevant de ma charge statutaire**, tel que définies et sur la base des taux horaires définis par la [réglementation en vigueur](#).

- ▶ Je mène des activités de recherche-formation pour développer mes aptitudes et mes capacités à exercer la fonction d'enseignant chercheur.
- ▶ J'exerce des activités de recherche scientifique au sein d'équipes ou de laboratoires de recherche.
- ▶ J'exerce ces activités de recherche dans le cadre d'un engagement individuel assorti d'un cahier de charges soumis à une évaluation annuelle, par les organes habilités à cet effet.
- ▶ Je bénéficie d'une autorisation d'absence, sans perte de rémunération, pour participer à des congrès et séminaires à caractère national ou international en rapport avec mes activités professionnelles, selon les modalités et les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux bénéficier d'un détachement si je prépare une thèse de doctorat, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

- ▶ Je peux bénéficier d'une formation résidentielle à l'étranger, ou d'un perfectionnement d'une durée inférieure ou égale à six (6) mois, si je suis inscrit(e) en thèse de doctorat en Algérie, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

## e

### Activités lucratives

- ▶ Je peux être amené(e) à assurer des études, expertises et mises au point de procédés induits par le besoin du développement économique et social, dans le cadre de conventions entre mon établissement et autres secteurs d'activité.
- ▶ Je bénéficie à ce titre, de la rétribution de mes prestations de services selon les modalités et conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux aussi exercer une activité lucrative, à titre privé, en rapport avec ma spécialité, produire des œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques. Néanmoins, je ne pourrai mentionner ma qualité, ou mon titre administratif, qu'avec l'accord de l'autorité investie du pouvoir de ma nomination.
- ▶ Je ne suis pas autorisé(e) à exercer une activité lucrative, si j'effectue des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire.

## f

### Discipline Générale – Ethique et déontologie

- ▶ J'accomplis une mission de service public d'enseignement supérieur.
- ▶ Je suis soumis(e) aux droits et obligations prévus par l'ordonnance n° 06-03 du 15 juillet 2006 (statut général de la fonction publique) et à l'ensemble des textes pris pour son application.
- ▶ Je suis informé(e) que tout manquement à mes obligations professionnelles, toute atteinte à la discipline, toute faute ou irrégularité commise dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de mes fonctions, constitue une faute professionnelle qui m'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, à de poursuites pénales.
- ▶ Je m'interdis d'apporter un quelconque dénigrement de mes collègues, de mon institution ou du secteur devant les étudiants ou sur les réseaux sociaux.
- ▶ Je suis informé(e) que la détermination de la sanction disciplinaire applicable est fonction du degré de gravité de la faute, des circonstances dans lesquelles elle a été commise, de ma responsabilité, des incidences de la faute sur le fonctionnement du service et du préjudice causé au service ou aux usagers du service public.
- ▶ Je suis informé(e) des degrés d'infractions et des sanctions conséquentes, notamment, celles du 3<sup>ème</sup> degré pouvant induire l'abaissement de mes échelons et celles du 4<sup>ème</sup> degré pouvant induire ma rétrogradation ou même mon licenciement.
- ▶ Je suis assujetti(e) au règlement intérieur de mon établissement universitaire et aux règlements spécifiques de ses structures lorsque j'y accède.

- ▶ Je dispose des conditions nécessaires à l'accomplissement de ma mission et à ma progression universitaire, ainsi que des conditions d'hygiène et de sécurité inhérentes à la nature de mes activités.
- ▶ Je dispense un enseignement de qualité et actualisé, lié aux évolutions de la science et des connaissances, de la technologie et des méthodes pédagogiques et didactiques, en conformité avec les normes éthiques et professionnelles.
- ▶ Je peux être révoqué(e) pour abandon de poste, si je m'absente en position d'activité, pendant une durée de quinze jours consécutifs sans justificatif valable (catastrophes naturelles ; incapacité physique résultant d'une maladie ou d'un accident grave ; poursuites pénales et autres cas de force majeure ne me permettant pas de rejoindre mon travail).
- ▶ Je suis assujetti(e) à la charte d'éthique et de déontologie universitaire et m'engage au respect strict de ses dispositions.
- ▶ J'exerce mes fonctions en toute loyauté, intégrité, honnêteté et impartialité.
- ▶ Je m'abstiens de tout acte incompatible avec la nature de mes fonctions, même en dehors du service et j'adopte, en toute circonstance, une conduite digne et respectable.
- ▶ Je suis informé des dispositions et des règles relatives à la prévention et la lutte contre la fraude et le plagiat.
- ▶ Tout acte de plagiat, de falsification de résultats ou de fraude dûment constaté et confirmé par les organes scientifiques habilités, m'expose à des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

## B.1.2

### Grade : « Maître – Assistant Classe A »

#### a

#### Recrutement - Avancement - Promotion

- ▶ Je suis au grade de **Maître-Assistant Classe A** (Hors catégorie, Subdivision 3 avec l'indice minimal de 1055) par **intégration collective** des Maîtres-Assistants Chargés de Cours dans ce grade opérée en Janvier 2008 ou **par promotion** dans ce grade prononcée par le chef d'établissement en justifiant au moins de trois inscriptions consécutives en formation doctorale.
- ▶ Je bénéficie de l'**avancement** sur le critère de la durée minimale, moyenne ou maximale, correspondante à 30, 36 et 42 mois avec les taux respectifs de 40% , 40% et 20% de l'effectif, selon l'appréciation de la commission paritaire.
- ▶ Je peux bénéficier d'une **mise en disponibilité** à ma demande justifiée, à hauteur du taux de 5 % de l'effectif du personnel enseignant de mon grade.
- ▶ Je peux bénéficier d'un **détachement** à ma demande, à hauteur du taux de 10 % de l'effectif du personnel enseignant de mon grade.
- ▶ Je peux faire l'objet d'une **mutation** à ma demande, ou d'office par nécessité de service, prononcée par la commission paritaire.
- ▶ J'accède au grade de **Maître de Conférences classe B** si j'obtiens le diplôme de Doctorat.

- ▶ J'assure annuellement la charge d'enseignement de **192 heures de cours** ou, dans le cas échéant, **288 heures de travaux dirigés** ou encore **384 heures de travaux pratiques** équivalente à la charge hebdomadaire de **6 heures de cours** dont au moins 2 non répétitifs, ou 9 heures de TD ou **12 heures de TP**, par semaine.
- ▶ Ma charge d'enseignement hebdomadaire peut être **réaménagée** par le chef d'établissement en cas de force majeure influant sur la durée de l'année universitaire.
- ▶ Je peux bénéficier d'une **réduction de charge** si je suis en phase de préparation d'une thèse de doctorat à hauteur de 25 % durant la première, deuxième et troisième année d'inscription et même de 50 % en dernière année de finalisation à ma demande et sur accord du comité scientifique.
- ▶ Pour cela, j'établis la **demande** au chef de département en fin d'année universitaire accomplie, accompagnée du plan de réalisation de thèse et de l'avis de mon directeur de thèse.
- ▶ Je bénéficie aussi d'une **modulation de charge** à hauteur de **50 %** si j'occupe un poste supérieur organique ou fonctionnel, équivalente à la charge hebdomadaire de 3 heures de cours, ou dans le cas échéant, 4 heures 30 de TD ou 6 heures de TP, par semaine.
- ▶ Je prépare et actualise mes cours et dispense un enseignement de qualité.
- ▶ Je participe à l'élaboration du savoir et assure la transmission des connaissances au titre de la formation initiale et continue.
- ▶ Je participe à la correction des copies des examens des matières dont j'ai la charge d'enseignement.
- ▶ Je participe aux jurys de délibération des années concernant ma charge d'enseignement.
- ▶ Je participe aux travaux de mon équipe ou de mon comité pédagogique.
- ▶ Je reçois les étudiants 3 heures par semaine pour les conseiller ou les orienter.
- ▶ Je peux être appelé à exercer le tutorat nécessitant un suivi permanent de l'étudiant pour l'assister : dans son travail personnel, dans l'accomplissement de son travail documentaire ou dans l'acquisition des techniques d'auto-formation et d'auto-évaluation, à hauteur de 4h par semaine rétribuées sur la base du taux horaire réglementaire.
- ▶ Je bénéficie de manière permanente de la formation continue organisée par mon établissement au profit des enseignants chercheurs, pour le perfectionnement, le développement des aptitudes professionnelles et l'actualisation des connaissances dans mon domaine d'activité, selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je suis soumis(e) à une évaluation continue et périodique par les organes scientifiques et pédagogiques habilités. A ce titre, j'établis annuellement un rapport sur mes activités scientifiques et pédagogiques au terme de l'année universitaire sur la base du canevas modèle figurant dans l'annexe 1 de l'arrêté n° 778 du 08 Juillet 2017.

**c****Tâches accessoires**

- ▶ Je peux **assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire** sous conditions d'assurer intégralement ma charge statutaire, de ne pas occuper un poste supérieur structurel ou fonctionnel dans mon établissement universitaire et si je n'exerce aucune activité lucrative de prestation de service.
- ▶ Je peux assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire d'un **volume horaire hebdomadaire n'excédant pas 8 heures par semaines** sauf sur dérogation ministérielle augmentée de **4 heures** par semaine.
- ▶ Je dois fournir une **notice dûment renseignée et visée par mon établissement d'origine** précisant ma qualification et mon classement ainsi que le nombre d'heures et la période pendant laquelle je suis autorisé(e) à exercer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire dans un autre établissement universitaire.
- ▶ Mes tâches d'enseignement et de formation assurées à titre d'occupation accessoire **sont rétribuées sur la base du taux horaire de 750 DA l'heure**.
- ▶ Je **bénéficie des frais de transport et de séjour** servis par l'établissement d'accueil dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur si je suis autorisé(e) à assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire dans un établissement hors de la ville de mon établissement d'origine.
- ▶ Je suis également **rétribué(e) pour toutes les tâches accomplies autres que celles relevant de ma charge statutaire**, tel que définies et sur la base des taux horaires définis par la [réglementation en vigueur](#).

**d****Recherche - Valorisation**

- ▶ Je mène des activités de recherche-formation pour développer mes aptitudes et mes capacités à exercer la fonction d'enseignant chercheur.
- ▶ J'exerce des activités de recherche scientifique au sein d'équipes ou de laboratoires de recherche.
- ▶ J'exerce ces activités de recherche dans le cadre d'un engagement individuel assorti d'un cahier de charges soumis à une évaluation annuelle par les organes habilités à cet effet.
- ▶ Je bénéficie d'une autorisation d'absence, sans perte de rémunération, pour participer à des congrès et séminaires à caractère national ou international en rapport avec mes activités professionnelles, selon les modalités et les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux bénéficier d'un détachement si je prépare une thèse de doctorat, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux bénéficier d'une formation résidentielle à l'étranger, ou d'un perfectionnement d'une durée inférieure ou égale à six (6) mois, si je suis inscrit en thèse de doctorat en Algérie, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

**e****Activités lucratives**

- ▶ Je peux être amené(e) à assurer des études, expertises et mises au point de procédés induits par le besoin du développement économique et social, dans le cadre de conventions entre mon établissement et autres secteurs d'activité.
- ▶ Je bénéficie à ce titre, de la rétribution de mes prestations de services selon les modalités et conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux aussi exercer une activité lucrative, à titre privé, en rapport avec ma spécialité, produire des œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques. Néanmoins, je ne pourrai mentionner ma qualité, ou mon titre administratif, qu'avec l'accord de l'autorité investie du pouvoir de ma nomination.
- ▶ Je ne suis pas autorisé à exercer une activité lucrative, si j'effectue des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire.

**f****Discipline Générale – Ethique et déontologie**

- ▶ J'accomplis une mission de service public d'enseignement supérieur.
- ▶ Je suis soumis(e) aux droits et obligations prévus par l'ordonnance n° 06-03 du 15 juillet 2006 (statut général de la fonction publique) et à l'ensemble des textes pris pour son application.
- ▶ Je suis informé(e) que tout manquement à mes obligations professionnelles, toute atteinte à la discipline, toute faute ou irrégularité commise dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de mes fonctions, constitue une faute professionnelle qui m'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, à de poursuites pénales.
- ▶ Je m'interdis d'apporter un quelconque dénigrement de mes collègues, de mon institution ou du secteur devant les étudiants ou sur les réseaux sociaux.
- ▶ Je suis informé(e) que la détermination de la sanction disciplinaire applicable est fonction du degré de gravité de la faute, des circonstances dans lesquelles elle a été commise, de ma responsabilité, des incidences de la faute sur le fonctionnement du service et du préjudice causé au service ou aux usagers du service public.
- ▶ Je suis informé des degrés d'infractions et des sanctions conséquentes, notamment, celles du 3<sup>ème</sup> degré pouvant induire l'abaissement de mes échelons et celles du 4<sup>ème</sup> degré pouvant induire ma rétrogradation ou même mon licenciement.
- ▶ Je suis assujetti(e) au règlement intérieur de mon établissement universitaire et aux règlements spécifiques de ses structures lorsque j'y accède.
- ▶ Je dispose des conditions nécessaires à l'accomplissement de ma mission et à ma progression universitaire, ainsi que des conditions d'hygiène et de sécurité inhérentes à la nature de mes activités.

- ▶ Je dispense un enseignement de qualité et actualisé, lié aux évolutions de la science et des connaissances, de la technologie et des méthodes pédagogiques et didactiques, en conformité avec les normes éthiques et professionnelles.
- ▶ Je peux être révoqué(e) pour abandon de poste, si je m'absente en position d'activité, pendant une durée de quinze jours consécutifs sans justificatif valable (catastrophes naturelles ; incapacité physique résultant d'une maladie ou d'un accident grave ; poursuites pénales et autres cas de force majeure ne me permettant pas de rejoindre mon travail).
- ▶ Je suis assujetti(e) à la charte d'éthique et de déontologie universitaire et m'engage au respect strict de ses dispositions.
- ▶ J'exerce mes fonctions en toute loyauté, intégrité, honnêteté et impartialité.
- ▶ Je m'abstiens de tout acte incompatible avec la nature de mes fonctions, même en dehors du service et j'adopte, en toute circonstance, une conduite digne et respectable.
- ▶ Je suis informé(e) des dispositions et des règles relatives à la prévention et la lutte contre la fraude et le plagiat.
- ▶ Tout acte de plagiat, de falsification de résultats ou de fraude dûment constaté et confirmé par les organes scientifiques habilités, m'expose à des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

### B.1.3

## Grade : « Maître de Conférences Classe B »

### a

## Recrutement - Avancement - Promotion

- ▶ Je suis au grade de **Maître de Conférences Classe B** (Hors catégorie, Subdivision 4 avec l'indice minimal de 1125) parce que :
  - ✓ J'étais au grade de Maître-Assistant titulaire avant janvier 2008 et j'ai obtenu le diplôme de Doctorat Sciences,
  - ✓ J'étais au grade de Maître-Assistant Classe A ou B et j'ai obtenu le diplôme de Doctorat Sciences ou LMD.
- ▶ Je bénéficie de l'**avancement** sur le critère de la durée minimale ou moyenne, correspondante à 30 et 36 mois avec les taux respectifs de 60% et 40% de l'effectif, selon l'appréciation de la commission paritaire.
- ▶ Je peux bénéficier d'une **mise en disponibilité** à ma demande justifiée, à hauteur du taux de 5 % de l'effectif du personnel enseignant de mon grade.
- ▶ Je peux bénéficier d'un **détachement** à ma demande, à hauteur du taux de 10 % de l'effectif du personnel enseignant de mon grade.
- ▶ Je peux faire l'objet d'une **mutation** à ma demande, ou d'office par nécessité de service, prononcée par la commission paritaire.
- ▶ J'accède au grade de **Maître de Conférences classe A** si j'obtiens l'habilitation universitaire.

- ▶ J'assure annuellement la charge d'enseignement de **192 heures de cours** équivalente à la charge hebdomadaire de **6 heures de cours** par semaine dont obligatoirement 2 cours non répétitifs.
- ▶ Ma charge d'enseignement hebdomadaire peut être **réaménagée** par le chef d'établissement en cas de force majeure influant sur la durée de l'année universitaire.
- ▶ Je bénéficie d'une **modulation de charge** à hauteur de **50 %** si j'occupe un poste supérieur organique ou fonctionnel, équivalente à la charge hebdomadaire de 3 heures de cours par semaine.
- ▶ Je prépare et actualise mes cours et dispense un enseignement de qualité.
- ▶ Je participe à l'élaboration du savoir et assure la transmission des connaissances au titre de la formation initiale et continue.
- ▶ J'assure l'élaboration de photocopies, de manuels et de tout autre support pédagogique.
- ▶ Je prépare et assure le bon déroulement des examens dont j'ai la charge.
- ▶ Je participe à la correction des copies des examens des matières dont j'ai la charge.
- ▶ Je participe aux jurys de délibération des années concernant ma charge d'enseignement.
- ▶ Je participe aux travaux de mon équipe ou de mon comité pédagogique.
- ▶ J'assure l'encadrement des activités de formation externe des étudiants.
- ▶ Je reçois les étudiants 3 heures par semaine pour les conseiller ou les orienter.
- ▶ Je peux être appelé(e) à exercer le tutorat nécessitant un suivi permanent de l'étudiant pour l'assister : dans son travail personnel, dans l'accomplissement de son travail documentaire ou dans l'acquisition des techniques d'auto-formation et d'auto-évaluation, à hauteur de 4h par semaine rétribuées sur la base du taux horaire réglementaire.
- ▶ Je bénéficie de manière permanente de la formation continue organisée par mon établissement au profit des enseignants chercheurs, pour le perfectionnement, le développement des aptitudes professionnelles et à l'actualisation des connaissances dans mon domaine d'activité, selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je suis soumis(e) à une évaluation continue et périodique par les organes scientifiques et pédagogiques habilités. A ce titre, j'établis annuellement un rapport sur mes activités scientifiques et pédagogiques au terme de l'année universitaire sur la base du canevas modèle figurant dans l'annexe 1 de l'arrêté n° 778 du 08 Juillet 2017.

- ▶ Je peux **assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire** sous conditions d'assurer intégralement ma charge statutaire, de ne pas occuper un poste

supérieur structurel ou fonctionnel dans mon établissement universitaire et si je n'exerce aucune activité lucrative de prestation de service.

- ▶ Je peux assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire d'un **volume horaire hebdomadaire n'excédant pas 8 heures par semaines** sauf sur dérogation ministérielle augmentée de **4 heures** par semaine.
- ▶ Je dois fournir une **notice dûment renseignée et visée par mon établissement d'origine** précisant ma qualification et mon classement ainsi que le nombre d'heures et la période pendant laquelle je suis autorisé(e) à exercer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire dans un autre établissement universitaire.
- ▶ Mes tâches d'enseignement et de formation assurées à titre d'occupation accessoire **sont rétribuées sur la base du taux horaire de 840 DA l'heure**.
- ▶ Je **bénéficie des frais de transport et de séjour** servis par l'établissement d'accueil dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur si je suis autorisé(e) à assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire dans un établissement hors de la ville de mon établissement d'origine.
- ▶ Je suis également **rétribué(e) pour toutes les tâches accomplies autres que celles relevant de ma charge statutaire**, tel que définies et sur la base des taux horaires définis par la [réglementation en vigueur](#).

## d Recherche - Valorisation

- ▶ Je mène des activités de recherche-formation pour développer mes aptitudes et mes capacités à exercer la fonction d'enseignant chercheur.
- ▶ J'exerce des activités d'encadrement et de recherche scientifique au sein d'équipes ou de laboratoires de recherche.
- ▶ J'exerce ces activités d'encadrement et de recherche dans le cadre d'un engagement individuel assorti d'un cahier de charges soumis à une évaluation annuelle par les organes habilités à cet effet.
- ▶ Je bénéficie d'une autorisation d'absence, sans perte de rémunération, pour participer à des congrès et séminaires à caractère national ou international en rapport avec mes activités professionnelles, selon les modalités et les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

## e Activités lucratives

- ▶ Je peux être amené(e) à assurer des études, expertises et mises au point de procédés induits par le besoin du développement économique et social, dans le cadre de conventions entre mon établissement et autres secteurs d'activité.
- ▶ Je bénéficie à ce titre, de la rétribution de mes prestations de services selon les modalités et conditions prévues par la réglementation en vigueur.

- ▶ Je peux aussi exercer une activité lucrative, à titre privé, en rapport avec ma spécialité, produire des œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques. Néanmoins, je ne pourrai mentionner ma qualité, ou mon titre administratif, qu'avec l'accord de l'autorité investie du pouvoir de ma nomination.
- ▶ Je ne suis pas autorisé(e) à exercer une activité lucrative, si j'effectue des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire.

**f****Discipline Générale – Ethique et déontologie**

- ▶ J'accomplis une mission de service public d'enseignement supérieur.
- ▶ Je suis soumis(e) aux droits et obligations prévus par l'ordonnance n° 06-03 du 15 juillet 2006 (statut général de la fonction publique) et à l'ensemble des textes pris pour son application.
- ▶ Je suis informé(e) que tout manquement à mes obligations professionnelles, toute atteinte à la discipline, toute faute ou irrégularité commise dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de mes fonctions, constitue une faute professionnelle qui m'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, à de poursuites pénales.
- ▶ Je m'interdis d'apporter un quelconque dénigrement de mes collègues, de mon institution ou du secteur devant les étudiants ou sur les réseaux sociaux.
- ▶ Je suis informé(e) que la détermination de la sanction disciplinaire applicable est fonction du degré de gravité de la faute, des circonstances dans lesquelles elle a été commise, de ma responsabilité, des incidences de la faute sur le fonctionnement du service et du préjudice causé au service ou aux usagers du service public.
- ▶ Je suis informé(e) des degrés d'infractions et des sanctions conséquentes, notamment, celles du 3<sup>ème</sup> degré pouvant induire l'abaissement de mes échelons et celles du 4<sup>ème</sup> degré pouvant induire ma rétrogradation ou même mon licenciement.
- ▶ Je suis assujetti(e) au règlement intérieur de mon établissement universitaire et aux règlements spécifiques de ses structures lorsque j'y accède.
- ▶ Je dispose des conditions nécessaires à l'accomplissement de ma mission et à ma progression universitaire, ainsi que des conditions d'hygiène et de sécurité inhérentes à la nature de mes activités.
- ▶ Je dispense un enseignement de qualité et actualisé, lié aux évolutions de la science et des connaissances, de la technologie et des méthodes pédagogiques et didactiques, en conformité avec les normes éthiques et professionnelles.
- ▶ Je peux être révoqué(e) pour abandon de poste, si je m'absente en position d'activité, pendant une durée de quinze jours consécutifs sans justificatif valable (catastrophes naturelles ; incapacité physique résultant d'une maladie ou d'un accident grave ; poursuites pénales et autres cas de force majeure ne me permettant pas de rejoindre mon travail).
- ▶ Je suis assujetti(e) à la charte d'éthique et de déontologie universitaire et m'engage au respect strict de ses dispositions.

- ▶ J'exerce mes fonctions en toute loyauté, intégrité, honnêteté et impartialité.
- ▶ Je m'abstiens de tout acte incompatible avec la nature de mes fonctions, même en dehors du service et j'adopte, en toute circonstance, une conduite digne et respectable.
- ▶ Je suis informé(e) des dispositions et des règles relatives à la prévention et la lutte contre la fraude et le plagiat.
- ▶ Tout acte de plagiat, de falsification de résultats ou de fraude dûment constaté et confirmé par les organes scientifiques habilités, m'expose à des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

#### B.1.4

#### Grade : « Maître de Conférences Classe A »

#### a

#### Recrutement - Avancement - Promotion

- ▶ Je suis au grade de **Maître de Conférences Classe A** (Hors catégorie, Subdivision 6 avec l'indice minimal de 1280) parce que :
  - ✓ J'étais au grade de Maître de Conférences et j'ai bénéficié de l'intégration collective de ce corps dans ce grade opérée en janvier 2008 ;
  - ✓ J'étais au grade de Maître de Conférences Classe B et j'ai obtenu l'habilitation universitaire ;
  - ✓ J'étais au grade de Maître-Assistant classe A ou B et j'ai obtenu le diplôme de Doctorat d'Etat.
- ▶ Je bénéficie de l'**avancement** sur le critère de la durée minimale ou moyenne, correspondante à 30 et 36 mois avec les taux respectifs de 60% et 40% de l'effectif, selon l'appréciation de la commission paritaire.
- ▶ Je peux bénéficier d'une **mise en disponibilité** à ma demande justifiée, à hauteur du taux de 5 % de l'effectif du personnel enseignant de mon grade.
- ▶ Je peux bénéficier d'un **détachement** à ma demande, à hauteur du taux de 10 % de l'effectif du personnel enseignant de mon grade.
- ▶ Je peux faire l'objet d'une **mutation** à ma demande, ou d'office par nécessité de service, prononcée par la commission paritaire.
- ▶ Je peux accéder au grade de **Professeur** par promotion prononcée par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à l'issue de 5 années d'exercice dans le grade de Maître de Conférences classe A et avis favorable de la commission nationale universitaire à l'évaluation du dossier scientifique à présenter.

- ▶ J'assure annuellement la charge d'enseignement de **192 heures de cours** équivalente à la charge hebdomadaire de **6 heures de cours** par semaine dont obligatoirement 2 cours non répétitifs.
- ▶ Ma charge d'enseignement hebdomadaire peut être **réaménagée** par le chef d'établissement en cas de force majeure influant sur la durée de l'année universitaire.
- ▶ Je bénéficie d'une **modulation de charge** à hauteur de **50 %** si j'occupe un poste supérieur organique ou fonctionnel, équivalente à la charge hebdomadaire de 3 heures de cours par semaine.
- ▶ Je prépare et actualise mes cours et dispense un enseignement de qualité.
- ▶ Je participe à l'élaboration du savoir et assure la transmission des connaissances au titre de la formation initiale et continue.
- ▶ J'assure l'élaboration de polycopiés, de manuels et de tout autre support pédagogique.
- ▶ Je prépare et assure le bon déroulement des examens dont j'ai la charge.
- ▶ Je participe à la correction des copies des examens des matières dont j'ai la charge.
- ▶ Je participe aux jurys de délibération des années concernant ma charge d'enseignement.
- ▶ Je participe aux travaux de mon équipe ou de mon comité pédagogique.
- ▶ Je participe aux activités de conception et d'expertise pédagogiques en matière d'élaboration de programmes d'enseignement, de mise en place de nouvelles formations et d'évaluation de programmes et de cursus.
- ▶ J'assure l'encadrement des maîtres-assistants dans la préparation et la mise à jour des travaux dirigés et des travaux pratiques.
- ▶ J'assure l'encadrement de la formation pédagogique des enseignants stagiaires.
- ▶ J'assure l'encadrement des activités de formation externe des étudiants.
- ▶ Je reçois les étudiants 3 heures par semaine pour les conseiller ou les orienter.
- ▶ Je peux être appelé(e) à exercer le tutorat nécessitant un suivi permanent de l'étudiant pour l'assister : dans son travail personnel, dans l'accomplissement de son travail documentaire ou dans l'acquisition des techniques d'auto-formation et d'auto-évaluation, à hauteur de 4h par semaine rétribuées sur la base du taux horaire réglementaire.
- ▶ Je bénéficie de manière permanente de la formation continue organisée par mon établissement au profit des enseignants chercheurs, pour le perfectionnement, le développement des aptitudes professionnelles et à l'actualisation des connaissances dans mon domaine d'activité, selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je suis soumis(e) à une évaluation continue et périodique par les organes scientifiques et pédagogiques habilités. A ce titre, j'établis annuellement un rapport sur mes activités scientifiques et pédagogiques au terme de l'année universitaire sur la base du canevas modèle figurant dans l'annexe 1 de l'arrêté n° 778 du 08 Juillet 2017.

**c****Tâches accessoires**

- ▶ Je peux **assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire** sous conditions d'assurer intégralement ma charge statutaire, de ne pas occuper un poste supérieur structurel ou fonctionnel dans mon établissement universitaire et si je n'exerce aucune activité lucrative de prestation de service.
- ▶ Je peux assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire d'un **volume horaire hebdomadaire n'excédant pas 8 heures par semaines** sauf sur dérogation ministérielle augmentée de 4 heures par semaine.
- ▶ Je dois fournir une **notice dûment renseignée et visée par mon établissement d'origine** précisant ma qualification et mon classement ainsi que le nombre d'heures et la période pendant laquelle je suis autorisé(e) à exercer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire dans un autre établissement universitaire.
- ▶ Mes tâches d'enseignement et de formation assurées à titre d'occupation accessoire **sont rétribuées sur la base du taux horaire de 840 DA l'heure**.
- ▶ Je **bénéficie des frais de transport et de séjour** servis par l'établissement d'accueil dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur si je suis autorisé(e) à assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire dans un établissement hors de la ville de mon établissement d'origine.
- ▶ Je suis également **rétribué(e) pour toutes les tâches accomplies autres que celles relevant de ma charge statutaire**, tel que définies et sur la base des taux horaires définis par la [réglementation en vigueur](#).

**d****Recherche - Valorisation**

- ▶ Je mène des activités de recherche-formation pour développer mes aptitudes et mes capacités à exercer la fonction d'enseignant chercheur.
- ▶ J'exerce des activités d'encadrement et de recherche scientifique au sein d'équipes ou de laboratoires de recherche.
- ▶ J'exerce ces activités d'encadrement et de recherche dans le cadre d'un engagement individuel assorti d'un cahier de charges soumis à une évaluation annuelle par les organes habilités à cet effet.
- ▶ Je bénéficie d'une autorisation d'absence, sans perte de rémunération, pour participer à des congrès et séminaires à caractère national ou international en rapport avec mes activités professionnelles, selon les modalités et les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux bénéficier, une fois dans ma carrière, si je cumule cinq (5) années consécutives en qualité de Maître de Conférences classe A, d'un congé scientifique d'une durée d'une année en vue d'actualiser mes connaissances et de contribuer ainsi à l'amélioration du système

pédagogique et au développement scientifique national. Je suis considéré(e) durant cette année, en position d'activité.

- ▶ Je peux bénéficier d'un séjour scientifique de haut niveau de courte durée, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

## **e** Activités lucratives

- ▶ Je peux être amené(e) à assurer des études, expertises et mises au point de procédés induits par le besoin du développement économique et social, dans le cadre de conventions entre mon établissement et autres secteurs d'activité.
- ▶ Je bénéficie à ce titre, de la rétribution de mes prestations de services selon les modalités et conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux aussi exercer une activité lucrative, à titre privé, en rapport avec ma spécialité, produire des œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques. Néanmoins, je ne pourrai mentionner ma qualité, ou mon titre administratif, qu'avec l'accord de l'autorité investie du pouvoir de ma nomination.
- ▶ Je ne suis pas autorisé(e) à exercer une activité lucrative, si j'effectue des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire.

## **f** Discipline Générale – Ethique et déontologie

- ▶ J'accomplis une mission de service public d'enseignement supérieur.
- ▶ Je suis soumis(e) aux droits et obligations prévus par l'ordonnance n° 06-03 du 15 juillet 2006 (statut général de la fonction publique) et à l'ensemble des textes pris pour son application.
- ▶ Je suis informé(e) que tout manquement à mes obligations professionnelles, toute atteinte à la discipline, toute faute ou irrégularité commise dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de mes fonctions, constitue une faute professionnelle qui m'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, à de poursuites pénales.
- ▶ Je m'interdis d'apporter un quelconque dénigrement de mes collègues, de mon institution ou du secteur devant les étudiants ou sur les réseaux sociaux.
- ▶ Je suis informé(e) que la détermination de la sanction disciplinaire applicable est fonction du degré de gravité de la faute, des circonstances dans lesquelles elle a été commise, de ma responsabilité, des incidences de la faute sur le fonctionnement du service et du préjudice causé au service ou aux usagers du service public.
- ▶ Je suis informé(e) des degrés d'infractions et des sanctions conséquentes, notamment, celles du 3<sup>ème</sup> degré pouvant induire l'abaissement de mes échelons et celles du 4<sup>ème</sup> degré pouvant induire ma rétrogradation ou même mon licenciement.
- ▶ Je suis soumis(e) au règlement intérieur de mon établissement universitaire et aux règlements spécifiques de ses structures lorsque j'y accède.

- ▶ Je dispose des conditions nécessaires à l'accomplissement de ma mission et à ma progression universitaire, ainsi que des conditions d'hygiène et de sécurité inhérentes à la nature de mes activités.
- ▶ Je dispense un enseignement de qualité et actualisé, lié aux évolutions de la science et des connaissances, de la technologie et des méthodes pédagogiques et didactiques, en conformité avec les normes éthiques et professionnelles.
- ▶ Je peux être révoqué(e) pour abandon de poste, si je m'absente en position d'activité, pendant une durée de quinze jours consécutifs sans justificatif valable (catastrophes naturelles ; incapacité physique résultant d'une maladie ou d'un accident grave ; poursuite pénale et autres cas de force majeure ne me permettant pas de rejoindre mon travail).
- ▶ Je suis assujetti(e) à la charte d'éthique et de déontologie universitaire et m'engage au respect strict de ses dispositions.
- ▶ J'exerce mes fonctions en toute loyauté, intégrité, honnêteté et impartialité.
- ▶ Je m'abstiens de tout acte incompatible avec la nature de mes fonctions, même en dehors du service et j'adopte, en toute circonstance, une conduite digne et respectable.
- ▶ Je suis informé(e) des dispositions et des règles relatives à la prévention et la lutte contre la fraude et le plagiat.
- ▶ Tout acte de plagiat, de falsification de résultats ou de fraude dûment constaté et confirmé par les organes scientifiques habilités, m'expose à des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

## B.1.5

### Grade : « Professeur »

#### a

#### Recrutement - Avancement - Promotion

- ▶ Je suis au grade de **Professeur** (Hors catégorie, Subdivision 7 avec l'indice minimal de 1480) par promotion prononcée par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à l'issue de 5 années d'exercice dans le grade de Maître de Conférences classe A et l'avis favorable de la commission nationale universitaire émis sur l'évaluation de mon dossier scientifique présenté.
- ▶ Je bénéficie de l'**avancement** sur le critère de la durée minimale, correspondante à 30 mois.
- ▶ Je peux bénéficier d'une **mise en disponibilité** à ma demande justifiée, à hauteur du taux de 5 % de l'effectif du personnel enseignant de mon grade.
- ▶ Je peux bénéficier d'un **détachement** à ma demande, à hauteur du taux de 10 % de l'effectif du personnel enseignant de mon grade.
- ▶ Je peux faire l'objet d'une **mutation** à ma demande, ou d'office par nécessité de service, prononcée par la commission paritaire.

- ▶ Je peux accéder au titre de **Professeur émérite** après 15 années d'exercice dans le grade de Professeur et avis favorable de la commission nationale de l'éméritat à l'évaluation du dossier scientifique à présenter.

## b

### Enseignement - Formation

- ▶ J'assure annuellement la charge d'enseignement de **192 heures de cours** équivalente à la charge hebdomadaire de **6 heures de cours** par semaine dont obligatoirement 2 cours non répétitifs.
- ▶ Ma charge d'enseignement hebdomadaire peut être **réaménagée** par le chef d'établissement en cas de force majeure influant sur la durée de l'année universitaire.
- ▶ Je bénéficie d'une **modulation de charge** à hauteur de **50 %** si j'occupe un poste supérieur organique ou fonctionnel, équivalente à la charge hebdomadaire de 3 heures de cours par semaine.
- ▶ Je prépare et actualise mes cours et dispense un enseignement de qualité.
- ▶ Je participe à l'élaboration du savoir et assure la transmission des connaissances au titre de la formation initiale et continue.
- ▶ J'assure l'élaboration de polycopiés, de manuels et de tout autre support pédagogique.
- ▶ Je prépare et assure le bon déroulement des examens dont j'ai la charge.
- ▶ Je participe à la correction des copies des examens des matières dont j'ai la charge.
- ▶ Je participe aux jurys de délibération des années concernant ma charge d'enseignement.
- ▶ Je participe aux travaux de mon équipe ou de mon comité pédagogique.
- ▶ Je participe aux activités de conception et d'expertise pédagogiques en matière d'élaboration de programmes d'enseignement, de mise en place de nouvelles formations et d'évaluation de programmes et de cursus.
- ▶ J'assure l'encadrement des maîtres-assistants dans la préparation et la mise à jour des travaux dirigés et des travaux pratiques.
- ▶ J'assure l'encadrement de la formation pédagogique des enseignants stagiaires.
- ▶ Je reçois les étudiants 3 heures par semaine pour les conseiller ou les orienter.
- ▶ Je peux être appelé(e) à exercer le tutorat nécessitant un suivi permanent de l'étudiant pour l'assister : dans son travail personnel, dans l'accomplissement de son travail documentaire ou dans l'acquisition des techniques d'auto-formation et d'auto-évaluation, à hauteur de 4h par semaine rétribuées sur la base du taux horaire réglementaire.
- ▶ Je bénéficie de manière permanente de la formation continue organisée par mon établissement au profit des enseignants chercheurs, pour le perfectionnement, le développement des aptitudes professionnelles et à l'actualisation des connaissances dans mon domaine d'activité, selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

- ▶ Je suis soumis(e) à une évaluation continue et périodique par les organes scientifiques et pédagogiques habilités. A ce titre, j'établis annuellement un rapport sur mes activités scientifiques et pédagogiques au terme de l'année universitaire sur la base du canevas modèle figurant dans l'annexe 1 de l'arrêté n° 778 du 08 Juillet 2017.

## c Tâches accessoires

- ▶ Je peux **assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire** sous conditions d'assurer intégralement ma charge statutaire, de ne pas occuper un poste supérieur structurel ou fonctionnel dans mon établissement universitaire et si je n'exerce aucune activité lucrative de prestation de service.
- ▶ Je peux assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire d'un **volume horaire hebdomadaire n'excédant pas 8 heures par semaines** sauf sur dérogation ministérielle augmentée de 4 heures par semaine.
- ▶ Je dois fournir une **notice dûment renseignée et visée par mon établissement d'origine** précisant ma qualification et mon classement ainsi que le nombre d'heures et la période pendant laquelle je suis autorisé à exercer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire dans un autre établissement universitaire.
- ▶ Mes tâches d'enseignement et de formation assurées à titre d'occupation accessoire **sont rétribuées sur la base du taux horaire de 960 DA l'heure**.
- ▶ Je **bénéficie des frais de transport et de séjour** servis par l'établissement d'accueil dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur si je suis autorisé à assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire dans un établissement hors de la ville de mon établissement d'origine.
- ▶ Je suis également **rétribué(e) pour toutes les tâches accomplies autres que celles relevant de ma charge statutaire**, tel que définies et sur la base des taux horaires définis par la [réglementation en vigueur](#).

## d Recherche - Valorisation

- ▶ Je mène des activités de recherche-formation pour développer mes aptitudes et mes capacités à exercer la fonction d'enseignant chercheur.
- ▶ J'exerce des activités d'encadrement et de recherche scientifique au sein d'équipes ou de laboratoires de recherche.
- ▶ J'exerce ces activités d'encadrement et de recherche dans le cadre d'un engagement individuel assorti d'un cahier de charges soumis à une évaluation annuelle, par les organes habilités à cet effet.
- ▶ Je bénéficie d'une autorisation d'absence, sans perte de rémunération, pour participer à des congrès et séminaires à caractère national ou international en rapport avec mes activités

professionnelles, selon les modalités et les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

- ▶ Je peux bénéficier, une fois dans ma carrière, d'un congé scientifique d'une durée d'une année en vue d'actualiser mes connaissances et de contribuer ainsi à l'amélioration du système pédagogique et au développement scientifique national. Je suis considéré durant cette année, en position d'activité.
- ▶ Je peux bénéficier d'un séjour scientifique de haut niveau de courte durée, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

## **e** Activités lucratives

- ▶ Je peux être amené(e) à assurer des études, expertises et mises au point de procédés induits par le besoin du développement économique et social, dans le cadre de conventions entre mon établissement et autres secteurs d'activité.
- ▶ Je bénéficie à ce titre, de la rétribution de mes prestations de services selon les modalités et conditions prévus par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux aussi exercer une activité lucrative, à titre privé, en rapport avec ma spécialité, produire des œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques. Néanmoins, je ne pourrai mentionner ma qualité, ou mon titre administratif, qu'avec l'accord de l'autorité investie du pouvoir de ma nomination.
- ▶ Je ne suis pas autorisé(e) à exercer une activité lucrative, si j'effectue des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire.

## **f** Discipline Générale – Ethique et déontologie

- ▶ J'accomplis une mission de service public d'enseignement supérieur.
- ▶ Je suis soumis(e) aux droits et obligations prévus par l'ordonnance n° 06-03 du 15 juillet 2006 (statut général de la fonction publique) et à l'ensemble des textes pris pour son application.
- ▶ Je suis informé(e) que tout manquement à mes obligations professionnelles, toute atteinte à la discipline, toute faute ou irrégularité commise dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de mes fonctions, constitue une faute professionnelle qui m'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, à de poursuites pénales.
- ▶ Je m'interdis d'apporter un quelconque dénigrement de mes collègues, de mon institution ou du secteur devant les étudiants ou sur les réseaux sociaux.
- ▶ Je suis informé(e) que la détermination de la sanction disciplinaire applicable est fonction du degré de gravité de la faute, des circonstances dans lesquelles elle a été commise, de ma responsabilité, des incidences de la faute sur le fonctionnement du service et du préjudice causé au service ou aux usagers du service public.

- ▶ Je suis informé(e) des degrés d'infractions et des sanctions conséquentes, notamment, celles du 3<sup>ème</sup> degré pouvant induire l'abaissement de mes échelons et celles du 4<sup>ème</sup> degré pouvant induire ma rétrogradation ou même mon licenciement.
- ▶ Je suis assujetti(e) au règlement intérieur de mon établissement universitaire et aux règlements spécifiques de ses structures lorsque j'y accède.
- ▶ Je dispose des conditions nécessaires à l'accomplissement de ma mission et à ma progression universitaire, ainsi que des conditions d'hygiène et de sécurité inhérentes à la nature de mes activités.
- ▶ Je dispense un enseignement de qualité et actualisé, lié aux évolutions de la science et des connaissances, de la technologie et des méthodes pédagogiques et didactiques, en conformité avec les normes éthiques et professionnelles.
- ▶ Je peux être révoqué(e) pour abandon de poste, si je m'absente en position d'activité, pendant une durée de quinze jours consécutifs sans justificatif valable (catastrophes naturelles ; incapacité physique résultant d'une maladie ou d'un accident grave ; poursuites pénales et autres cas de force majeure ne me permettant pas de rejoindre mon travail).
- ▶ Je suis assujetti(e) à la charte d'éthique et de déontologie universitaire et m'engage au respect strict de ses dispositions.
- ▶ J'exerce mes fonctions en toute loyauté, intégrité, honnêteté et impartialité.
- ▶ Je m'abstiens de tout acte incompatible avec la nature de mes fonctions, même en dehors du service et j'adopte, en toute circonstance, une conduite digne et respectable.
- ▶ Je suis informé(e) des dispositions et des règles relatives à la prévention et la lutte contre la fraude et le plagiat.
- ▶ Tout acte de plagiat, de falsification de résultats ou de fraude dûment constaté et confirmé par les organes scientifiques habilités, m'expose à des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

## B.1

### S/Catégorie « Enseignant – Chercheur Hospitalo - Universitaire »

MA HU

MC HU A

MC HU B

PROF HU

## B.2.1

### Grade : « Maître – Assistant Hospitalo-Universitaire »

#### a

#### Recrutement - Avancement - Promotion

- ▶ Je suis au grade de **Maître-Assistant Hospitalo-universitaire** (Hors catégorie, Subdivision 3 avec l'indice minimal de 1055) pour avoir été **recruté par voie de concours sur épreuves** parmi les titulaires du diplôme d'études médicales spéciales (DEMS), nommé(e) et titularisé(e).

- ▶ J'exerce dans mon poste d'affectation pendant une durée minimale de trois (3) ans.
- ▶ Je bénéficie de l'**avancement** sur le critère de la durée minimale, moyenne ou maximale, correspondante à 30, 36 et 42 mois avec les taux respectifs de 40% , 40% et 20% de l'effectif, selon l'appréciation de la commission paritaire.
- ▶ Je peux bénéficier d'une **mise en disponibilité** à ma demande justifiée, à hauteur du taux de 5 % de l'effectif du personnel enseignant de mon grade.
- ▶ Je peux bénéficier d'un **détachement** à ma demande, à hauteur du taux de 10 % de l'effectif du personnel enseignant de mon grade.
- ▶ Je peux faire l'objet d'une **mutation** à ma demande, ou d'office par nécessité de service, prononcée par la commission paritaire.
- ▶ J'accède au grade de **Maitre de Conférences Hospitalo-universitaire classe B** si j'obtiens le diplôme de Doctorat en sciences médicales.

## b1

### Enseignement - Formation

- ▶ J'assure annuellement la charge d'enseignement de **192 heures de cours** ou, dans le cas échéant, **288 heures de travaux dirigés** ou encore **384 heures de travaux pratiques** équivalente à la charge hebdomadaire de **6 heures de cours** dont au moins 2 non répétitifs, ou 9 heures de TD ou **12 heures de TP**, par semaine.
- ▶ Ma charge d'enseignement hebdomadaire peut être **réaménagée** par le chef d'établissement en cas de force majeure influant sur la durée de l'année universitaire.
- ▶ Je peux bénéficier d'une **réduction de charge** si je suis en phase de préparation d'une thèse de doctorat en sciences médicales à hauteur de 25 % durant la première, deuxième et troisième année d'inscription et même de 50 % en dernière année de finalisation à ma demande et sur accord du comité scientifique.
- ▶ Pour cela, j'établis la **demande** au chef de département en fin d'année universitaire accomplie, accompagnée du plan de réalisation de thèse et de l'avis de mon directeur de thèse.
- ▶ Je bénéficie aussi d'une **modulation de charge** à hauteur de **50 %** si j'occupe un poste supérieur organique ou fonctionnel (chef de service ou chef d'unité).
- ▶ Je participe à l'élaboration du savoir et à sa diffusion.
- ▶ J'assure la transmission des connaissances au titre de la formation initiale et continue.
- ▶ Je prépare et actualise mes cours et dispense un enseignement de qualité lié aux évolutions de la science et des connaissances de la technologie et des méthodes pédagogiques et didactiques.
- ▶ J'élabore des photocopiés, des manuels et tout autre support pédagogique.
- ▶ J'assure l'enseignement pratique aux étudiants au lit du malade et en laboratoire.

- ▶ Je prépare les sujets, assure le bon déroulement des examens et participe à la correction des copies.
- ▶ Je participe aux jurys de délibération des années concernant ma charge d'enseignement.
- ▶ Je bénéficie de manière permanente de la formation continue organisée par mon établissement au profit des enseignants chercheurs, pour le perfectionnement, le développement des aptitudes professionnelles et l'actualisation des connaissances dans mon domaine d'activité, selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je suis soumis(e) à une évaluation continue et périodique par les organes scientifiques et pédagogiques habilités. A ce titre, j'établis annuellement un rapport sur mes activités scientifiques et pédagogiques au terme de l'année universitaire sur la base du canevas modèle figurant dans l'annexe 1 de l'arrêté n° 778 du 08 Juillet 2017.

## b2 Activités de Santé

- ▶ J'assure des activités de santé de qualité.
- ▶ Je contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de santé.
- ▶ J'assure tous les soins liés à mes compétences en particulier les soins optionnels et les soins de haut niveau.
- ▶ J'assure les prestations de santé liées à ma spécialité au sein des établissements et des structures hospitalo-universitaires.
- ▶ Je contribue, par la mise en œuvre des programmes d'actions sanitaires, à une meilleure efficience du système national de santé.
- ▶ Je contribue à la hiérarchisation des soins en soins essentiels, soins optionnels et soins de haut niveau.
- ▶ Je perçois au titre de l'exercice des activités de santé une rétribution mensuelle fixée à cinquante-cinq pour cent (55 %) du traitement de mon grade d'appartenance.
- ▶ Je peux être nommé(e) chef(fe) d'unité, si je justifie de deux (2) années d'exercice de service effectif dans ce grade, après inscription sur listes d'aptitude établies conjointement par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et le ministre chargé de la santé.
- ▶ Je peux être désigné(e) chef(fe) de service par intérim, dans l'attente de l'organisation du concours d'accès au poste supérieur de chef de service, si je justifie de trois (3) années d'exercice effectif dans ce grade.

## c Tâches accessoires

- ▶ Je peux **assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire** sous conditions d'assurer intégralement ma charge statutaire, de ne pas occuper un poste supérieur structurel ou fonctionnel dans mon établissement universitaire et si je n'exerce aucune activité lucrative de prestation de service.

- ▶ Je peux assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire d'un **volume horaire hebdomadaire n'excédant pas 8 heures par semaines** sauf sur dérogation ministérielle augmentée de **4 heures** par semaine.
- ▶ Je dois fournir une **notice dûment renseignée et visée par mon établissement d'origine** précisant ma qualification et mon classement ainsi que le nombre d'heures et la période pendant laquelle je suis autorisé à exercer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire dans un autre établissement universitaire.
- ▶ Mes tâches d'enseignement et de formation assurées à titre d'occupation accessoire **sont rétribuées sur la base du taux horaire de 750 DA l'heure**.
- ▶ Je **bénéficie des frais de transport et de séjour** servis par l'établissement d'accueil dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur si je suis autorisé(e) à assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire dans un établissement hors de la ville de mon établissement d'origine.
- ▶ Je suis également **rétribué(e) pour toutes les tâches accomplies autres que celles relevant de ma charge statutaire**, tel que définies et sur la base des taux horaires définis par la [réglementation en vigueur](#).

## d Recherche - Valorisation

- ▶ Je mène des activités de recherche-formation pour développer mes aptitudes et mes capacités à exercer la fonction d'enseignant chercheur.
- ▶ J'exerce des activités de recherche scientifique au sein d'équipes ou de laboratoires de recherche.
- ▶ J'exerce ces activités de recherche dans le cadre d'un engagement individuel assorti d'un cahier de charges soumis à une évaluation annuelle, par les organes habilités à cet effet.
- ▶ Je bénéficie d'une autorisation d'absence, sans perte de rémunération, pour participer à des congrès et séminaires à caractère national ou international en rapport avec mes activités professionnelles, selon les modalités et les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux bénéficier d'un **détachement** si je prépare une thèse de doctorat en sciences médicales, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux bénéficier d'une formation résidentielle à l'étranger, ou d'un perfectionnement d'une durée inférieure ou égale à six (6) mois, si je suis inscrit(e) en thèse de doctorat en sciences médicales en Algérie, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

## e Activités lucratives

- ▶ Je peux être amené(e) à assurer des études, expertises et mises au point de procédés induits par le besoin du développement économique et social, dans le cadre de conventions entre mon établissement et autres secteurs d'activité.

- ▶ Je bénéficie à ce titre, de la rétribution de mes prestations de services selon les modalités et conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux aussi exercer une activité lucrative, à titre privé, en rapport avec ma spécialité, produire des œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques. Néanmoins, je ne pourrai mentionner ma qualité, ou mon titre administratif, qu'avec l'accord de l'autorité investie du pouvoir de ma nomination.
- ▶ Je ne suis pas autorisé(e) à exercer une activité lucrative, si j'effectue des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire.

## f

### Discipline Générale – Ethique et déontologie

- ▶ J'accomplis une mission de service public d'enseignement supérieur.
- ▶ Je suis soumis(e) aux droits et obligations prévus par l'ordonnance n° 06-03 du 15 juillet 2006 (statut général de la fonction publique) et à l'ensemble des textes pris pour son application.
- ▶ Je suis informé(e) que tout manquement à mes obligations professionnelles, toute atteinte à la discipline, toute faute ou irrégularité commise dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de mes fonctions, constitue une faute professionnelle qui m'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, à de poursuites pénales.
- ▶ Je m'interdis d'apporter un quelconque dénigrement de mes collègues, de mon institution ou du secteur devant les étudiants ou sur les réseaux sociaux.
- ▶ Je suis informé(e) que la détermination de la sanction disciplinaire applicable est fonction du degré de gravité de la faute, des circonstances dans lesquelles elle a été commise, de ma responsabilité, des incidences de la faute sur le fonctionnement du service et du préjudice causé au service ou aux usagers du service public.
- ▶ Je suis informé(e) des degrés d'infractions et des sanctions conséquentes, notamment, celles du 3<sup>ème</sup> degré pouvant induire l'abaissement de mes échelons et celles du 4<sup>ème</sup> degré pouvant induire ma rétrogradation ou même mon licenciement.
- ▶ Je suis assujetti(e) au règlement intérieur de mon établissement universitaire et aux règlements spécifiques de ses structures lorsque j'y accède.
- ▶ Je dispose des conditions nécessaires à l'accomplissement de ma mission et à ma progression universitaire, ainsi que des conditions d'hygiène et de sécurité inhérentes à la nature de mes activités.
- ▶ Je dispense un enseignement de qualité et actualisé, lié aux évolutions de la science et des connaissances, de la technologie et des méthodes pédagogiques et didactiques, en conformité avec les normes éthiques et professionnelles.
- ▶ Je peux être révoqué(e) pour abandon de poste, si je m'absente en position d'activité, pendant une durée de quinze jours consécutifs sans justificatif valable (catastrophes naturelles ; incapacité physique résultant d'une maladie ou d'un accident grave ; poursuite pénale et autres cas de force majeure ne me permettant pas de rejoindre mon travail).

- ▶ Je suis soumis(e) à la charte d'éthique et de déontologie universitaire et m'engage au respect strict de ses dispositions.
- ▶ J'exerce mes fonctions en toute loyauté, intégrité, honnêteté et impartialité.
- ▶ Je m'abstiens de tout acte incompatible avec la nature de mes fonctions, même en dehors du service et j'adopte, en toute circonstance, une conduite digne et respectable.
- ▶ Je suis informé(e) des dispositions et des règles relatives à la prévention et la lutte contre la fraude et le plagiat.
- ▶ Tout acte de plagiat, de falsification de résultats ou de fraude dûment constaté et confirmé par les organes scientifiques habilités, m'expose à des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

## B.2.2

### Grade : « Maître de Conférences Hospitalo-Universitaire Classe B »

#### a

#### Recrutement - Avancement - Promotion

- ▶ Je suis au grade de **Maître de Conférences Hospitalo-universitaire classe B** (Hors catégorie, Subdivision 5 avec l'indice minimal de 1200) par **promotion** en ma qualité de Maître-Assistant titulaire du diplôme de Doctorat en sciences médicales.
- ▶ Je bénéficie de l'**avancement** sur le critère de la durée minimale ou moyenne, correspondante à 30 et 36 mois avec les taux respectifs de 60% et 40% de l'effectif du grade, selon l'appréciation de la commission paritaire.
- ▶ Je peux bénéficier d'une **mise en disponibilité** à ma demande justifiée, à hauteur du taux de 5 % de l'effectif du personnel enseignant de mon grade.
- ▶ Je peux bénéficier d'un **détachement** à ma demande, à hauteur du taux de 10 % de l'effectif du personnel enseignant de mon grade.
- ▶ Je peux faire l'objet d'une **mutation** à ma demande, ou d'office par nécessité de service, prononcée par la commission paritaire.
- ▶ J'accède au grade de **Maître de Conférences Hospitalo-universitaire classe A** sur promotion par voie de concours sur épreuves et sur travaux pédagogiques et scientifiques.

#### b1

#### Enseignement - Formation

- ▶ J'assure annuellement la charge d'enseignement de **192 heures de cours** équivalente à la charge hebdomadaire de **6 heures de cours** dont au moins 2 non répétitifs, par semaine.
- ▶ Ma charge d'enseignement hebdomadaire peut être **réaménagée** par le chef d'établissement en cas de force majeure influant sur la durée de l'année universitaire.
- ▶ Je bénéficie aussi d'une **modulation de charge** à hauteur de **50 %** si j'occupe un poste supérieur organique ou fonctionnel (chef de service ou chef d'unité).

- ▶ Je participe à l'élaboration du savoir et à sa diffusion.
- ▶ J'assure la transmission des connaissances au titre de la formation initiale et continue.
- ▶ Je prépare et actualise mes cours et dispense un enseignement de qualité lié aux évolutions de la science et des connaissances de la technologie et des méthodes pédagogiques et didactiques.
- ▶ J'élabore des photocopiés, des manuels et tout autre support pédagogique.
- ▶ J'assure l'enseignement pratique aux étudiants au lit du malade et en laboratoire.
- ▶ Je prépare les sujets, assure le bon déroulement des examens et participe à la correction des copies.
- ▶ Je participe aux jurys de délibération des années concernant ma charge d'enseignement.
- ▶ Je bénéficie de manière permanente de la formation continue organisée par mon établissement au profit des enseignants chercheurs, pour le perfectionnement, le développement des aptitudes professionnelles et l'actualisation des connaissances dans mon domaine d'activité, selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je contribue à élever le niveau des connaissances en sciences médicales.
- ▶ Je suis soumis(e) à une évaluation continue et périodique par les organes scientifiques et pédagogiques habilités. A ce titre, j'établis annuellement un rapport sur mes activités scientifiques et pédagogiques au terme de l'année universitaire sur la base du canevas modèle figurant dans l'annexe 1 de l'arrêté n° 778 du 08 Juillet 2017.

## b2

### Activités de Santé

- ▶ J'assure des activités de santé de qualité.
- ▶ Je contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de santé.
- ▶ J'assure tous les soins liés à mes compétences en particulier les soins optionnels et les soins de haut niveau.
- ▶ J'assure les prestations de santé liées à ma spécialité au sein des établissements et des structures hospitalo-universitaires.
- ▶ Je contribue, par la mise en œuvre des programmes d'actions sanitaires, à une meilleure efficacité du système national de santé.
- ▶ Je contribue à la hiérarchisation des soins en soins essentiels, soins optionnels et soins de haut niveau.
- ▶ Je perçois au titre de l'exercice des activités de santé une rétribution mensuelle fixée à cinquante-cinq pour cent (55 %) du traitement de mon grade d'appartenance.
- ▶ Je peux être nommé(e) chef(fe) d'unité, après inscription sur listes d'aptitude établies conjointement par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et le ministre chargé de la santé.
- ▶ Je peux être désigné(e) en tant que chef(fe) de service par intérim.

**c****Tâches accessoires**

- ▶ Je peux **assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire** sous conditions d'assurer intégralement ma charge statutaire, de ne pas occuper un poste supérieur structurel ou fonctionnel dans mon établissement universitaire et si je n'exerce aucune activité lucrative de prestation de service.
- ▶ Je peux assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire d'un **volume horaire hebdomadaire n'excédant pas 8 heures par semaines** sauf sur dérogation ministérielle augmentée de 4 heures par semaine.
- ▶ Je dois fournir une **notice dûment renseignée et visée par mon établissement d'origine** précisant ma qualification et mon classement ainsi que le nombre d'heures et la période pendant laquelle je suis autorisé(e) à exercer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire dans un autre établissement universitaire.
- ▶ Mes tâches d'enseignement et de formation assurées à titre d'occupation accessoire **sont rétribuées sur la base du taux horaire de 840 DA l'heure**.
- ▶ Je **bénéficie des frais de transport et de séjour** servis par l'établissement d'accueil dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur si je suis autorisé(e) à assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire dans un établissement hors de la ville de mon établissement d'origine.
- ▶ Je suis également **rétribué(e) pour toutes les tâches accomplies autres que celles relevant de ma charge statutaire**, tel que définies et sur la base des taux horaires définis par la [réglementation en vigueur](#).

**d****Recherche - Valorisation**

- ▶ Je mène des activités de recherche-formation pour développer mes aptitudes et mes capacités à exercer la fonction d'enseignant chercheur.
- ▶ J'exerce des activités de recherche scientifique au sein d'équipes ou de laboratoires de recherche.
- ▶ J'exerce ces activités de recherche dans le cadre d'un engagement individuel assorti d'un cahier de charges soumis à une évaluation annuelle, par les organes habilités à cet effet.
- ▶ Je bénéficie d'une autorisation d'absence, sans perte de rémunération, pour participer à des congrès et séminaires à caractère national ou international en rapport avec mes activités professionnelles, selon les modalités et les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

**e****Activités lucratives**

- ▶ Je peux être amené(e) à assurer des études, expertises et mises au point de procédés induits par le besoin du développement économique et social, dans le cadre de conventions entre mon établissement et autres secteurs d'activité.
- ▶ Je bénéficie à ce titre, de la rétribution de mes prestations de services selon les modalités et conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux aussi exercer une activité lucrative, à titre privé, en rapport avec ma spécialité, produire des œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques. Néanmoins, je ne pourrai mentionner ma qualité, ou mon titre administratif, qu'avec l'accord de l'autorité investie du pouvoir de ma nomination.
- ▶ Je ne suis pas autorisé(e) à exercer une activité lucrative, si j'effectue des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire.

**f****Discipline Générale – Ethique et déontologie**

- ▶ J'accomplis une mission de service public d'enseignement supérieur.
- ▶ Je suis soumis(e) aux droits et obligations prévus par l'ordonnance n° 06-03 du 15 juillet 2006 (statut général de la fonction publique) et à l'ensemble des textes pris pour son application.
- ▶ Je suis informé(e) que tout manquement à mes obligations professionnelles, toute atteinte à la discipline, toute faute ou irrégularité commise dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de mes fonctions, constitue une faute professionnelle qui m'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, à de poursuites pénales.
- ▶ Je m'interdis d'apporter un quelconque dénigrement de mes collègues, de mon institution ou du secteur devant les étudiants ou sur les réseaux sociaux.
- ▶ Je suis informé(e) que la détermination de la sanction disciplinaire applicable est fonction du degré de gravité de la faute, des circonstances dans lesquelles elle a été commise, de ma responsabilité, des incidences de la faute sur le fonctionnement du service et du préjudice causé au service ou aux usagers du service public.
- ▶ Je suis informé(e) des degrés d'infractions et des sanctions conséquentes, notamment, celles du 3<sup>ème</sup> degré pouvant induire l'abaissement de mes échelons et celles du 4<sup>ème</sup> degré pouvant induire ma rétrogradation ou même mon licenciement.
- ▶ Je suis assujetti(e) au règlement intérieur de mon établissement universitaire et aux règlements spécifiques de ses structures lorsque j'y accède.
- ▶ Je dispose des conditions nécessaires à l'accomplissement de ma mission et à ma progression universitaire, ainsi que des conditions d'hygiène et de sécurité inhérentes à la nature de mes activités.

- ▶ Je dispense un enseignement de qualité et actualisé, lié aux évolutions de la science et des connaissances, de la technologie et des méthodes pédagogiques et didactiques, en conformité avec les normes éthiques et professionnelles.
- ▶ Je peux être révoqué(e) pour abandon de poste, si je m'absente en position d'activité, pendant une durée de quinze jours consécutifs sans justificatif valable (catastrophes naturelles ; incapacité physique résultant d'une maladie ou d'un accident grave ; poursuites pénales et autres cas de force majeure ne me permettant pas de rejoindre mon travail).
- ▶ Je suis assujetti(e) à la charte d'éthique et de déontologie universitaire et m'engage au respect strict de ses dispositions.
- ▶ J'exerce mes fonctions en toute loyauté, intégrité, honnêteté et impartialité.
- ▶ Je m'abstiens de tout acte incompatible avec la nature de mes fonctions, même en dehors du service et j'adopte, en toute circonstance, une conduite digne et respectable.
- ▶ Je suis informé(e) des dispositions et des règles relatives à la prévention et la lutte contre la fraude et le plagiat.
- ▶ Tout acte de plagiat, de falsification de résultats ou de fraude dûment constaté et confirmé par les organes scientifiques habilités, m'expose à des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

### B.2.3

### Grade : « Maître de Conférences Hospitalo-Universitaire Classe A »

#### a

#### Recrutement - Avancement - Promotion

- ▶ Je suis au grade de **Maître de Conférences Hospitalo-universitaire classe A** (**Hors catégorie, Subdivision 6 avec l'indice minimal de 1280**) par **intégration collective** des Docents Hospitalo-universitaires opérée en Janvier 2008 ou **par promotion** sur épreuves et travaux pédagogiques et scientifiques présentés en tant que Maître de Conférences Hospitalo-Universitaire Classe B.
- ▶ J'exerce au moins 3 années dans mon poste d'affectation avec ce grade.
- ▶ Je bénéficie de l'**avancement** sur le critère de la durée minimale ou moyenne, correspondante à 30 ou 36 mois avec les taux respectifs de 60% et 40% de l'effectif du grade, selon l'appréciation de la commission paritaire.
- ▶ Je peux bénéficier d'une **mise en disponibilité** à ma demande justifiée, à hauteur du taux de 5 % de l'effectif du personnel enseignant de mon grade.
- ▶ Je peux bénéficier d'un **détachement** à ma demande, à hauteur du taux de 10 % de l'effectif du personnel enseignant de mon grade.
- ▶ Je peux faire l'objet d'une **mutation** à ma demande, ou d'office par nécessité de service, prononcée par la commission paritaire.

- ▶ J'accède au grade de **Professeur Hospitalo-universitaire** sur promotion par voie de concours sur titre et travaux pédagogiques et scientifiques, après avoir exercé **3** années au minimum dans mon grade.

## b1

### Enseignement - Formation

- ▶ J'assure annuellement la charge d'enseignement de **192 heures de cours** équivalente à la charge hebdomadaire de **6** heures de cours dont au moins 2 non répétitifs, par semaine.
- ▶ Ma charge d'enseignement hebdomadaire peut être **réaménagée** par le chef d'établissement en cas de force majeure influant sur la durée de l'année universitaire.
- ▶ Je bénéficie aussi d'une **modulation de charge** à hauteur de **50 %** si j'occupe un poste supérieur organique ou fonctionnel (chef de service ou chef d'unité).
- ▶ Je participe à l'élaboration du savoir et à sa diffusion.
- ▶ J'assure la transmission des connaissances au titre de la formation initiale et continue.
- ▶ Je prépare et actualise mes cours et dispense un enseignement de qualité lié aux évolutions de la science et des connaissances de la technologie et des méthodes pédagogiques et didactiques.
- ▶ J'élabore des photocopies, des manuels et tout autre support pédagogique.
- ▶ J'assure l'enseignement pratique aux étudiants au lit du malade et en laboratoire.
- ▶ Je prépare les sujets, assure le bon déroulement des examens et participe à la correction des copies.
- ▶ Je participe aux jurys de délibération des années concernant ma charge d'enseignement.
- ▶ Je bénéficie de manière permanente de la formation continue organisée par mon établissement au profit des enseignants chercheurs, pour le perfectionnement, le développement des aptitudes professionnelles et à l'actualisation des connaissances dans mon domaine d'activité, selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je contribue à élever le niveau des connaissances en sciences médicales.
- ▶ J'encadre les maîtres-assistants hospitalo-universitaires dans la préparation de leurs cours.
- ▶ Je suis soumis(e) à une évaluation continue et périodique par les organes scientifiques et pédagogiques habilités. A ce titre, j'établis annuellement un rapport sur mes activités scientifiques et pédagogiques au terme de l'année universitaire sur la base du canevas modèle figurant dans l'annexe 1 de l'arrêté n° 778 du 08 Juillet 2017.

## b2

### Activités de Santé

- ▶ J'assure des activités de santé de qualité.
- ▶ Je contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de santé.

- ▶ J'assure tous les soins liés à mes compétences en particulier les soins optionnels et les soins de haut niveau.
- ▶ J'assure les prestations de santé liées à ma spécialité au sein des établissements et des structures hospitalo-universitaires.
- ▶ Je contribue, par la mise en œuvre des programmes d'actions sanitaires, à une meilleure efficacité du système national de santé.
- ▶ Je contribue à la hiérarchisation des soins en soins essentiels, soins optionnels et soins de haut niveau.
- ▶ Je perçois au titre de l'exercice des activités de santé une rétribution mensuelle fixée à cinquante-cinq pour cent (55 %) du traitement de mon grade d'appartenance.
- ▶ Je peux être désigné(e) en tant que chef(fe) de service par intérim dans l'attente de l'organisation du concours d'accès au poste supérieur de chef de service.
- ▶ Je peux être nommé(e) chef(fe) d'unité, après inscription sur listes d'aptitude établies conjointement par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et le ministre chargé de la santé.
- ▶ Je peux postuler au concours de chef de service hospitalo-universitaire si je justifie de deux (2) années d'exercice effectif dans ce grade.
- ▶ Je peux être nommé(e) au poste supérieur de chef de service hospitalo-universitaire par voie de concours sur titres et travaux pédagogiques et scientifiques.

## C

### Tâches accessoires

- ▶ Je peux **assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire** sous conditions d'assurer intégralement ma charge statutaire, de ne pas occuper un poste supérieur structurel ou fonctionnel dans mon établissement universitaire et si je n'exerce aucune activité lucrative de prestation de service.
- ▶ Je peux assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire d'un **volume horaire hebdomadaire n'excédant pas 8 heures par semaines** sauf sur dérogation ministérielle augmentée de 4 heures par semaine.
- ▶ Je dois fournir une **notice dûment renseignée et visée par mon établissement d'origine** précisant ma qualification et mon classement ainsi que le nombre d'heures et la période pendant laquelle je suis autorisé(e) à exercer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire dans un autre établissement universitaire.
- ▶ Mes tâches d'enseignement et de formation assurées à titre d'occupation accessoire **sont rétribuées sur la base du taux horaire de 840 DA l'heure**.
- ▶ Je **bénéficie des frais de transport et de séjour** servis par l'établissement d'accueil dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur si je suis autorisé(e) à assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire dans un établissement hors de la ville de mon établissement d'origine.

- ▶ Je suis également **rétribué(e) pour toutes les tâches accomplies autres que celles relevant de ma charge statutaire**, tel que définies et sur la base des taux horaires définis par la [réglementation en vigueur](#).

## d Recherche - Valorisation

- ▶ Je mène des activités de recherche-formation pour développer mes aptitudes et mes capacités à exercer la fonction d'enseignant chercheur.
- ▶ J'exerce des activités d'encadrement et de recherche scientifique au sein d'équipes ou de laboratoires de recherche.
- ▶ J'exerce ces activités d'encadrement et de recherche dans le cadre d'un engagement individuel assorti d'un cahier de charges soumis à une évaluation annuelle, par les organes habilités à cet effet.
- ▶ Je bénéficie d'une autorisation d'absence, sans perte de rémunération, pour participer à des congrès et séminaires à caractère national ou international en rapport avec mes activités professionnelles, selon les modalités et les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux bénéficier, une fois dans ma carrière, si je cumule cinq (5) années consécutives en qualité de Maître de Conférences Hospitalo-Universitaire classe A, d'un congé scientifique d'une durée d'une année en vue d'actualiser mes connaissances et de contribuer ainsi à l'amélioration du système pédagogique et au développement scientifique national. Je suis considéré(e) durant cette année, en position d'activité.
- ▶ Je peux bénéficier d'un séjour scientifique de haut niveau de courte durée, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

## e Activités lucratives

- ▶ Je peux être amené(e) à assurer des études, expertises et mises au point de procédés induits par le besoin du développement économique et social, dans le cadre de conventions entre mon établissement et autres secteurs d'activité.
- ▶ Je bénéficie à ce titre, de la rétribution de mes prestations de services selon les modalités et conditions prévus par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux aussi exercer une activité lucrative, à titre privé, en rapport avec ma spécialité, produire des œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques. Néanmoins, je ne pourrai mentionner ma qualité, ou mon titre administratif, qu'avec l'accord de l'autorité investie du pouvoir de ma nomination.
- ▶ Je ne suis pas autorisé(e) à exercer une activité lucrative, si j'effectue des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire.

- ▶ J'accomplis une mission de service public d'enseignement supérieur.
- ▶ Je suis soumis(e) aux droits et obligations prévus par l'ordonnance n° 06-03 du 15 juillet 2006 (statut général de la fonction publique) et à l'ensemble des textes pris pour son application.
- ▶ Je suis informé(e) que tout manquement à mes obligations professionnelles, toute atteinte à la discipline, toute faute ou irrégularité commise dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de mes fonctions, constitue une faute professionnelle qui m'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, à de poursuites pénales.
- ▶ Je m'interdis d'apporter un quelconque dénigrement de mes collègues, de mon institution ou du secteur devant les étudiants ou sur les réseaux sociaux.
- ▶ Je suis informé(e) que la détermination de la sanction disciplinaire applicable est fonction du degré de gravité de la faute, des circonstances dans lesquelles elle a été commise, de ma responsabilité, des incidences de la faute sur le fonctionnement du service et du préjudice causé au service ou aux usagers du service public.
- ▶ Je suis informé(e) des degrés d'infractions et des sanctions conséquentes, notamment, celles du 3<sup>ème</sup> degré pouvant induire l'abaissement de mes échelons et celles du 4<sup>ème</sup> degré pouvant induire ma rétrogradation ou même mon licenciement.
- ▶ Je suis assujetti(e) au règlement intérieur de mon établissement universitaire et aux règlements spécifiques de ses structures lorsque j'y accède.
- ▶ Je dispose des conditions nécessaires à l'accomplissement de ma mission et à ma progression universitaire, ainsi que des conditions d'hygiène et de sécurité inhérentes à la nature de mes activités.
- ▶ Je dispense un enseignement de qualité et actualisé, lié aux évolutions de la science et des connaissances, de la technologie et des méthodes pédagogiques et didactiques, en conformité avec les normes éthiques et professionnelles.
- ▶ Je peux être révoqué(e) pour abandon de poste, si je m'absente en position d'activité, pendant une durée de quinze jours consécutifs sans justificatif valable (catastrophes naturelles ; incapacité physique résultant d'une maladie ou d'un accident grave ; poursuites pénales et autres cas de force majeure ne me permettant pas de rejoindre mon travail).
- ▶ Je suis assujetti(e) à la charte d'éthique et de déontologie universitaire et m'engage au respect strict de ses dispositions.
- ▶ J'exerce mes fonctions en toute loyauté, intégrité, honnêteté et impartialité.
- ▶ Je m'abstiens de tout acte incompatible avec la nature de mes fonctions, même en dehors du service et j'adopte, en toute circonstance, une conduite digne et respectable.
- ▶ Je suis informé(e) des dispositions et des règles relatives à la prévention et la lutte contre la fraude et le plagiat.
- ▶ Tout acte de plagiat, de falsification de résultats ou de fraude dûment constaté et confirmé par les organes scientifiques habilités, m'expose à des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

## a

## Recrutement - Avancement - Promotion

- ▶ Je suis au grade de **Professeur Hospitalo-universitaire** (Hors catégorie, Subdivision 7 avec l'indice minimal de 1480) par **promotion** prononcée par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique sur titre et travaux pédagogiques et scientifiques, après avoir justifié de trois (3) années d'exercice effectif en qualité de Maître de Conférences Hospitalo-Universitaire classe A.
- ▶ J'exerce au moins 3 années dans mon poste d'affectation avec ce grade.
- ▶ Je bénéficie de l'**avancement** sur le critère de la durée minimale, correspondante à 30 mois.
- ▶ Je peux bénéficier d'une **mise en disponibilité** à ma demande justifiée, à hauteur du taux de 5 % de l'effectif du personnel enseignant de mon grade.
- ▶ Je peux bénéficier d'un **détachement** à ma demande, à hauteur du taux de 10 % de l'effectif du personnel enseignant de mon grade.
- ▶ Je peux faire l'objet d'une **mutation** à ma demande, ou d'office par nécessité de service, prononcée par la commission paritaire.
- ▶ Je peux obtenir le titre de **Professeur Hospitalo-universitaire émérite** sur avis de la commission nationale d'éméritat après avoir exercé 15 années dans ce grade dont 5 en qualité de chef de service ou de chef de département, encadré des thèses et publié des articles et ouvrages scientifiques.

## b1

## Enseignement - Formation

- ▶ J'assume annuellement la charge d'enseignement de **192 heures de cours** équivalente à la charge hebdomadaire de **6 heures de cours** dont au moins 2 non répétitifs, par semaine.
- ▶ Ma charge d'enseignement hebdomadaire peut être **réaménagée** par le chef d'établissement en cas de force majeure influant sur la durée de l'année universitaire.
- ▶ Je bénéficie aussi d'une **modulation de charge** à hauteur de **50 %** si j'occupe un poste supérieur organique ou fonctionnel (de chef de service ou chef d'unité).
- ▶ Je participe à l'élaboration du savoir et à sa diffusion.
- ▶ J'assume la transmission des connaissances au titre de la formation initiale et continue.
- ▶ Je prépare et actualise mes cours et dispense un enseignement de qualité lié aux évolutions de la science et des connaissances de la technologie et des méthodes pédagogiques et didactiques.
- ▶ J'élabore des photocopiés, des manuels et tout autre support pédagogique.
- ▶ J'assume l'enseignement pratique aux étudiants au lit du malade et en laboratoire.

- ▶ Je prépare les sujets, assure le bon déroulement des examens et participe à la correction des copies.
- ▶ Je participe aux jurys de délibération des années concernant ma charge d'enseignement.
- ▶ Je bénéficie de manière permanente de la formation continue organisée par mon établissement au profit des enseignants chercheurs, pour le perfectionnement, le développement des aptitudes professionnelles et l'actualisation des connaissances dans mon domaine d'activité, selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je contribue à élever le niveau des connaissances en sciences médicales.
- ▶ Je prends en charge les activités de conception et d'expertise pédagogiques en matière d'élaboration des programmes d'enseignement, de mise en place de nouvelles formations, et d'évaluation de programmes et de cursus.
- ▶ Je suis soumis(e) à une évaluation continue et périodique par les organes scientifiques et pédagogiques habilités. A ce titre, j'établis annuellement un rapport sur mes activités scientifiques et pédagogiques au terme de l'année universitaire sur la base du canevas modèle figurant dans l'annexe 1 de l'arrêté n° 778 du 08 Juillet 2017.

## b2

### Activités de Santé

- ▶ J'assure des activités de santé de qualité.
- ▶ Je contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de santé.
- ▶ J'assure tous les soins liés à mes compétences en particulier les soins optionnels et les soins de haut niveau.
- ▶ J'assure les prestations de santé liées à ma spécialité au sein des établissements et des structures hospitalo-universitaires.
- ▶ Je contribue, par la mise en œuvre des programmes d'actions sanitaires, à une meilleure efficacité du système national de santé.
- ▶ Je contribue à la hiérarchisation des soins en soins essentiels, soins optionnels et soins de haut niveau.
- ▶ Je perçois au titre de l'exercice des activités de santé une rétribution mensuelle fixée à cinquante-cinq pour cent (55 %) du traitement de mon grade d'appartenance.
- ▶ Je peux être désigné(e) en tant que chef(fe) de service par intérim dans l'attente de l'organisation du concours d'accès au poste supérieur de chef de service.
- ▶ Je peux être nommé(e) chef(fe) d'unité, après inscription sur listes d'aptitude établies conjointement par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur et le Ministre chargé de la santé.
- ▶ Je peux être nommé(e) chef(fe) de service hospitalo-universitaire par voie de concours sur titres et travaux pédagogiques et scientifiques.

**c****Tâches accessoires**

- ▶ Je peux **assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire** sous conditions d'assurer intégralement ma charge statutaire, de ne pas occuper un poste supérieur structurel ou fonctionnel dans mon établissement universitaire et si je n'exerce aucune activité lucrative de prestation de service.
- ▶ Je peux assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire d'un **volume horaire hebdomadaire n'excédant pas 8 heures par semaines** sauf sur dérogation ministérielle augmentée de **4 heures** par semaine.
- ▶ Je dois fournir une **notice dûment renseignée et visée par mon établissement d'origine** précisant ma qualification et mon classement ainsi que le nombre d'heures et la période pendant laquelle je suis autorisé(e) à exercer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire dans un autre établissement universitaire.
- ▶ Mes tâches d'enseignement et de formation assurées à titre d'occupation accessoire **sont rétribuées sur la base du taux horaire de 960 DA l'heure**.
- ▶ Je **bénéficie des frais de transport et de séjour** servis par l'établissement d'accueil dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur si je suis autorisé(e) à assurer des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire dans un établissement hors de la ville de mon établissement d'origine.
- ▶ Je suis également **rétribué(e) pour toutes les tâches accomplies autres que celles relevant de ma charge statutaire**, tel que définies et sur la base des taux horaires définis par la [réglementation en vigueur](#).

**d****Recherche - Valorisation**

- ▶ Je mène des activités de recherche-formation pour développer mes aptitudes et mes capacités à exercer la fonction d'enseignant chercheur.
- ▶ J'exerce des activités d'encadrement et de recherche scientifique au sein d'équipes ou de laboratoires de recherche.
- ▶ J'exerce ces activités d'encadrement et de recherche dans le cadre d'un engagement individuel assorti d'un cahier de charges soumis à une évaluation annuelle, par les organes habilités à cet effet.
- ▶ Je bénéficie d'une autorisation d'absence, sans perte de rémunération, pour participer à des congrès et séminaires à caractère national ou international en rapport avec mes activités professionnelles, selon les modalités et les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux bénéficier, une fois dans ma carrière, d'un congé scientifique d'une durée d'une année en vue d'actualiser mes connaissances et de contribuer ainsi à l'amélioration du système pédagogique et au développement scientifique national. Je suis considéré(e) durant cette année, en position d'activité.

- ▶ Je peux bénéficier d'un séjour scientifique de haut niveau de courte durée, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

## e

### Activités lucratives

---

- ▶ Je peux être amené(e) à assurer des études, expertises et mises au point de procédés induits par le besoin du développement économique et social, dans le cadre de conventions entre mon établissement et autres secteurs d'activité.
- ▶ Je bénéficie à ce titre, de la rétribution de mes prestations de services selon les modalités et conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- ▶ Je peux aussi exercer une activité lucrative, à titre privé, en rapport avec ma spécialité, produire des œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques. Néanmoins, je ne pourrai mentionner ma qualité, ou mon titre administratif, qu'avec l'accord de l'autorité investie du pouvoir de ma nomination.
- ▶ Je ne suis pas autorisé(e) à exercer une activité lucrative, si j'effectue des tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire.

## f

### Discipline Générale – Ethique et déontologie

---

- ▶ J'accomplis une mission de service public d'enseignement supérieur.
- ▶ Je suis soumis(e) aux droits et obligations prévus par l'ordonnance n° 06-03 du 15 juillet 2006 (statut général de la fonction publique) et à l'ensemble des textes pris pour son application.
- ▶ Je suis informé(e) que tout manquement à mes obligations professionnelles, toute atteinte à la discipline, toute faute ou irrégularité commise dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de mes fonctions, constitue une faute professionnelle qui m'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, à de poursuites pénales.
- ▶ Je m'interdis d'apporter un quelconque dénigrement de mes collègues, de mon institution ou du secteur devant les étudiants ou sur les réseaux sociaux.
- ▶ Je suis informé(e) que la détermination de la sanction disciplinaire applicable est fonction du degré de gravité de la faute, des circonstances dans lesquelles elle a été commise, de ma responsabilité, des incidences de la faute sur le fonctionnement du service et du préjudice causé au service ou aux usagers du service public.
- ▶ Je suis informé(e) des degrés d'infractions et des sanctions conséquentes, notamment, celles du 3<sup>ème</sup> degré pouvant induire l'abaissement de mes échelons et celles du 4<sup>ème</sup> degré pouvant induire ma rétrogradation ou même mon licenciement.
- ▶ Je suis soumis(e) au règlement intérieur de mon établissement universitaire et aux règlements spécifiques de ses structures lorsque j'y accède.
- ▶ Je dispose des conditions nécessaires à l'accomplissement de ma mission et à ma progression universitaire, ainsi que des conditions d'hygiène et de sécurité inhérentes à la nature de mes activités.

- ▶ Je dispense un enseignement de qualité et actualisé, lié aux évolutions de la science et des connaissances, de la technologie et des méthodes pédagogiques et didactiques, en conformité avec les normes éthiques et professionnelles.
- ▶ Je peux être révoqué(e) pour abandon de poste, si je m'absente en position d'activité, pendant une durée de quinze jours consécutifs sans justificatif valable (catastrophes naturelles ; incapacité physique résultant d'une maladie ou d'un accident grave ; poursuite pénale et autres cas de force majeure ne me permettant pas de rejoindre mon travail).
- ▶ Je suis soumis(e) à la charte d'éthique et de déontologie universitaire et m'engage au respect strict de ses dispositions.
- ▶ J'exerce mes fonctions en toute loyauté, intégrité, honnêteté et impartialité.
- ▶ Je m'abstiens de tout acte incompatible avec la nature de mes fonctions, même en dehors du service et j'adopte, en toute circonstance, une conduite digne et respectable.
- ▶ Je suis informé(e) des dispositions et des règles relatives à la prévention et la lutte contre la fraude et le plagiat.
- ▶ Tout acte de plagiat, de falsification de résultats ou de fraude dûment constaté et confirmé par les organes scientifiques habilités, m'expose à des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

-----oooooooooooooooooooooooooooooooo-----

## Annexes

**Annexe 1 :**

**Motifs d'absences autorisées**  
**Avec documents justificatifs et nombres de jours autorisés**

Motif	Justificatif	Nombre de jours autorisés
Décès d'ascendants, descendants, collatéraux	Acte de décès	03 jours
Mariage de l'intéressé(e)	Acte de mariage	03 jours
Maternité	Certificat d'accouchement	Selon certificat
Paternité	Certificat d'accouchement	03 jours
Hospitalisation de l'intéressé(e)	Certificat d'hospitalisation	Selon certificat
Maladie de l'intéressé(e)	Certificat d'arrêt de travail	Selon certificat
Réquisition ou Convocation officielles	Document délivré par l'autorité compétente	Selon document
Autre cas dûment justifié	Justificatifs	Selon le cas

**Annexe 2 :**

**Motifs de demande de congé académique**

1	Maladie chronique ou de longue durée
2	Maternité
3	Service national
4	Accident
5	Obligations familiales relatives aux ascendants ou descendants
6	Déplacement du conjoint ou des parents lié à la fonction
7	Autre cas validé par la Direction de l'Ecole

## Annexe 3 :

### **Infractions relevant du Premier et du Second degrés**

#### **1. Infractions relevant du 1<sup>er</sup> degré :**

- Fraude établie ou préméditée
- Refus d'obtempérer à des directives (administration, enseignants, personnel)
- Demande non fondée de correction

#### **2. Infractions relevant du 2<sup>ème</sup> degré :**

- Récidive des infractions du premier degré
- Entrave à la bonne marche de l'établissement ;
- Le désordre organisé
- La violence
- Les menaces
- Possession de tout moyen en ayant l'intention de porter atteinte à l'intégrité physique du personnel administratif ; enseignant-chercheurs ; personnel technique et de service et des étudiants.
- Faux et usage de faux
- Falsification et substitution de documents pédagogiques et administratifs
- Usurpation d'identité
- Diffamation (personnel de l'école ou étudiants)
- Action de perturbation du déroulement des activités pédagogiques (enseignements, examens)
- Regroupements perturbateurs
- Vol, abus de confiance, détournement des biens de l'école, des enseignants ou des étudiants
- Détérioration délibérée des biens de l'école
- Insultes à l'égard du personnel administratif ; enseignant-chercheurs ; personnel technique et de service et des étudiants
- Refus d'obtempérer à un contrôle réglementaire au sein de l'école

## **Annexe 4 :**

### **Base de rétribution des activités assurées à titre d'occupation accessoire**

(Réf : Décret n° 01-293 du 1<sup>er</sup> Octobre 2001)

<b>Nature des tâches assurées</b>	<b>Base de rétribution</b>
<b>Formation à Distance</b>	
Confection des sujets avec corrigé-type et barème de notation des épreuves de contrôle des connaissances	<b>01 heure / unité</b>
Confection des sujets avec corrigé-type et barème de notation des examens finaux et de rattrapage	<b>02 heures / unité</b>
Correction des copies des épreuves de contrôle de connaissances	<b>10 DA / copie</b>
Correction des copies des examens Finaux et de rattrapage	<b>12 DA / copie</b>
<b>Conception et révision de documents pédagogiques et didactiques</b>	
Elaboration de cours par correspondance Avec, éventuellement, schémas et diagrammes et dessins et planches d'illustration	<b>01 heure 30 / page dactylographié format A4 1/2 heure / schéma ou croquis 01 heure / Planche ou dessin</b>
Révision des cours et autres documents de l'enseignement à distance	<b>1/2 heure / page dactylographié format A4 10 minutes / schéma ou croquis 20 minutes / Planche ou dessin</b>
Elaboration de documents sonores (enregistrements vocaux)	<b>01 heure 30 / Durée d'audition de 20 minutes</b>
Elaboration de documents filmiques (vidéo)	<b>02 heures / Durée de visionnement de 15 minutes</b>
<b>Surveillance des Examens et participation aux Jurys de délibérations</b>	
Surveillance des examens (Examens de la FAD et autres Concours)	<b>01 heure / Jour</b>
Jurys de délibérations (Autres que ceux liés aux charges statutaires)	<b>01 heure / Volume accomplie de 4 heures</b>
<b>Participation aux Jurys de Soutenance</b>	
Jurys de Soutenance de mémoires de stages	<b>01 heure 30 / réunion de Jury</b>
Jurys de soutenance de Magister	<b>01 heure 30 / réunion de Jury</b>
Jury d'obtention de DEMS	<b>01 heure 30 / réunion de Jury</b>
Jurys de soutenance de Doctorat	<b>02 heures / réunion de Jury</b>
Jurys de soutenance de Doctorat d'Etat Ou de Doctorat en Sciences Médicales	<b>03 heures / réunion de Jury</b>
Jurys de soutenance de l'habilitation universitaire	<b>03 heures / réunion de Jury</b>
Jurys des concours d'accès aux différents grades des spécialités hospitalo-universitaires	<b>04 heures / réunion de Jury</b>

## Personnes ressources ayant participé au projet

- **Rédaction des contenus de l'application mobile :**
  - M. Adnane Ahmed (Université de Mascara, cellule « LMD »)
  - M. Boudia Maâmar (USTO, Cellule « LMD »)
  - M. Bouamrane Rachid (USTO, Cellule « LMD »)
  - M. Karoui Arezki (CRUO, Cellule « Ecole Supérieure »)
  - M. Ouahioune Khaled (ENPO, Cellule « Ecole Supérieure »)
  - M. Choubane Slimane (ESSBO, Cellule « Ecole Supérieure »)
  - Mme. Yahiaoui Kheira (ENSO, Cellule « ENS »)
  - Mme. Makouf Soumia (ENSO, Cellule « ENS »)
  - Mme. Achab Djamila (ENSO, Cellule « ENS »)
  - M. Khitri Walid (Université Oran 1, Cellule « Sciences Médicales »)
  - M. Rezk-kallah Baghdad (Université Oran 1, Cellule « Sciences Médicales »)
  - M. Aboubeker Abdelmadjid (Université Oran 1, Cellule « Sciences Médicales »)
  
- **Responsable en charge de la version en langue arabe :**
  - M. Morsli Laredj (Université Oran 1, Coordination)
  
- **Conception et programmation de l'application mobile :**
  - M. Bendahmane Abderrahmane (USTO)
  
- **Conception de la version web de l'application mobile :**
  - M. Elabed Ramzi (Université Oran 1)
  
- **Coordination :**
  - M. Karoui Arezki (Université Oran 1, CRUO)
  - M. Balaska Smain (Université Oran 1, CRUO)
  
- **Supervision :**
  - M. Ghouali Noureddine (MESRS, Président du CNED)
  - M. Benziane Abdelbaki (Université Oran 1, Président de la CRUO)
  - M. Berrabah Yahia (Université Oran 1, Membre du CNED)
  - Mme. Debbat Fatima (Université de Mascara, Membre du CNED)

Version 1.0

Mise à jour : Octobre 2020